



**CONSEIL INTERNATIONAL  
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT  
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.  
GÉNÉRALE

CRF(XLVII)/7 Rev.1  
15 November 2013

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION  
25-30 novembre 2013  
Libreville (Gabon)

**RAPPORT SUR**

**LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS**

**DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION  
FORESTIÈRE**



## LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

### ● TRAVAUX DE PROJETS EN COURS

Un total de 40 projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis que trois (3) autres sont en attente de la signature d'un accord pour entamer leurs activités. Il y a 14 projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral tandis que deux (2) projets approuvés sont tombés en déchéance par effet de la clause de caducité depuis la dernière session. Dans le présent rapport, les projets ont été regroupés en quatre catégories :

- A. Les projets en cours d'exécution effective ;
- B. Les projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels la convention devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclue ;
- C. Les projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité ; et
- D. Les projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session conformément à la Décision 2 (X), Annexe 2, paragraphe 2. Dans certains cas, ces projets ont été au moins partiellement financés ou ont connu d'autres développements que le Comité pourra souhaiter examiner dans ses délibérations. Ces projets ont été regroupés à la section C du présent rapport.

### A. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

- (1) **PD 21/98 Rev.2 (F) Aménagement forestier, participation des communautés, et utilisation durable de la région forestière de Si-Kop (Province du Littoral, Cameroun) - Phase II**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 289 007
Budget OIBT :		US\$	647 517
Gouvernement du Japon :	US\$	647 517	
Gouvernement du Cameroun :		US\$	641 490

Agence d'exécution : Office National de Développement des Forêts (ONADEF)

Approuvé au : Session CIBT XXIV, mai 1998, Libreville (Gabon)

Date de lancement et durée : Juin 2000 /quatre ans

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :  
 Première prorogation de projet accordée jusqu'en juillet 2011 (NOLF09-0197)  
 Deuxième prorogation du projet accordée jusqu'à juillet 2012 (NOLF09-0197)  
 Troisième prorogation du projet accordée jusqu'à janvier 2013 (NOLF.12-0197)

Le projet a été approuvé par le Conseil au cours de sa vingt-quatrième session en mai 1998. Le financement intégral du projet a été promis par le Gouvernement du Japon lors de la vingt-septième session de novembre 1999. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 20 mars 2000 à Yaoundé, lors d'une visite officielle du Directeur exécutif au Cameroun. Le Plan d'opération annuel a été soumis à l'OIBT et le premier décaissement a été opéré le 20 juin 2000. Le projet est suspendu depuis novembre 2003 sur décision de la 33ème session du Comité du reboisement et de la gestion forestière.

Les objectifs du projet sont de gérer de manière durable les forêts communales et communautaires du massif forestier de Sikop ; d'accroître les revenus des populations riveraines par l'agroforesterie et l'agriculture raisonnées, et de développer le tourisme vert comme source nouvelle de revenus.

Il importe de rappeler que l'exécution de ce projet a été suspendue de novembre 2003 à octobre 2008. Sur la foi des conclusions de la mission spéciale de contrôle menée en octobre 2003, et en conformité avec les dispositions du paragraphe 4 de l'article 25 de l'AIBT de 1994 et de l'article IX, section 9.01 de la convention de projet, le Directeur exécutif a décidé de suspendre l'exécution de ce projet jusqu'à ce que les recommandations de la mission soient pleinement suivies d'effet. La trente-troisième session du Comité du reboisement et de la gestion forestière a alors recommandé que la suspension du projet soit maintenue jusqu'à ce que les conditions d'un plus ample soutien de l'OIBT, énoncées par la mission de l'OIBT, soient pleinement réunies.

Suite à la recommandation de la 41<sup>e</sup> session du Comité, les dispositions prises par l'agence d'exécution pour se soumettre aux exigences relatives à la suspension de ce projet peuvent être résumées comme suit : (i) La reconstitution des fonds OIBT qui, s'élevant à 110 982 dollars E-U, avaient été affectés par l'agence d'exécution à d'autres dépenses sans concertation préalable avec l'OIBT ni son autorisation expresse ; cette restitution de fonds ayant été confirmée par un relevé bancaire de la Cameroon Commercial Bank en date du 25 août 2008 ; (ii) La procédure de classement de 25 000 ha de la forêt Si-Kop a repris grâce au versement de la somme de 11 535 000 francs CFA (équivalente à 17 585 €) effectué par le ministère camerounais des Forêts de la Faune en juin 2008, en tant que contribution homologue couvrant les coûts de ces travaux. Cette démarche doit se conclure prochainement avec la signature du décret de classement forestier par le gouvernement du Cameroun.

Au vu des dispositions prises par l'agence d'exécution pour satisfaire aux exigences de levée de la suspension du projet, le Secrétariat de l'OIBT a levé cette suspension le 7 octobre 2008 afin de permettre le déroulement d'une évaluation indépendante à mi-parcours. La levée de la suspension a été approuvée par les recommandations de la quarante-deuxième session du Comité du reboisement et gestion forestière en novembre 2008.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en mars et août 2013, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- Le décret n ° 2013/7570/PM du 12 Août 2013, officialisant la création de la forêt classée de SiKop au profit des communes de Ngambe, Ndom et Nyanon, a été signé par le Premier Ministre du Cameroun ;
- Le certificat de conformité aux exigences environnementales a été délivré à la forêt classée de Si-Kop et devrait être annexé au plan de gestion forestière qui doit être finalisé prochainement et validé par les autorités nationales compétentes ;
- L'agence d'exécution a continué de fournir son soutien logistique aux bureaux locaux de l'administration forestière afin d'accroître leur capacité à assurer le suivi des activités liées à l'actualisation du plan de gestion de la future forêt classée de Si-Kop ;
- Des techniciens de l'ICRAF-Cameroun ont continué d'organiser des formations, aux techniques locales de transformation des principales denrées cultivées dans la zone du projet (manioc, banane plantain, patate douce, etc.), destinées aux populations riveraines de l'aire du projet et visant à assurer une plus longue conservation de ces produits et la sécurité alimentaire aux villages impliqués dans la mise en œuvre du projet par des activités agri-sylvicoles. Des séances de formation ont également été menées sur les techniques de l'apiculture en vue d'une production de miel, comme une source de revenu d'appoint pour les populations riveraines associées à la mise en œuvre du projet ;
- La création et l'aménagement des forêts communautaires a été lancé pour les villages de Mahohi, Nemkok et Wag ;
- Construction de deux entrepôts achevée dans les village de Ndambog et Botbea, pour le stockage des produits récoltés par les communautés locales impliquées dans la mise en œuvre du projet par des activités agri-sylvicoles.

A l'issue de trois prorogations accordées à ce projet jusqu'en juillet 2013, une quatrième prorogation lui a été accordée jusqu'en décembre 2013, sans financement e OIBT supplémentaires, pour la réalisation des activités inscrite à son programme, en particulier celles qui étaient en attente en raison du retard dans la signature du décret d'officialisation de la mise en place de la forêt classée de Si-Kop.

**(2) PD 20/99 Rev.2 (F) Mise en place et gestion de boisements communautaires de production et de protection dans les parties basses et moyennes du bassin du Rio Atrato, Département du Choco en Colombie**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 550 624
Budget OIBT :		US\$	559 493
Gouvernement du Japon :	US\$	484 493	
Gouvernement des Etats-Unis. :	US\$	75 000	
Gouvernement de Colombie (durant la suspension, de 2004 à 2008) :		US\$	689 614
Maderas del Darien S.A. :		US\$	301 517
Agence d'exécution :	Corporación de Desarrollo Sostenible del Chocó - CODECHOCÓ)		
Approuvé au :	Session CIBT XXVII, novembre 1999, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	Avril 2001 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Décembre 2010 (CRFXLII)		

Le Conseil a approuvé le projet à sa vingt-septième session en novembre 1999 et son financement intégral lui a été accordé à la vingt-huitième session en mai 2000 à Lima (Pérou). L'accord final devant réglementer l'exécution de ce projet a été signé le 5 mars 2001. Le premier décaissement de fonds a été opéré le 21 mars 2001.

Ce projet vise à mettre en place et à gérer 2 000 hectares de plantations de protection et de production sur des territoires attribués par le Gouvernement colombien aux communautés afro-colombiennes dans la région de Domingodo-Truando. Le reboisement a été identifié au nombre des activités qui favoriseront le développement durable de cette région au regard de la forte vocation forestière de ses territoires. Des communautés rurales travailleront en collaboration avec Maderas del Darien S.A., une entreprise forestière locale possédant une grande expérience des pratiques forestières proposées, de manière à assurer une répartition équitable des avantages qui naîtront du projet.

Le Comité peut prendre note que le projet a été suspendu en janvier 2004 en raison d'irrégularités commises par l'ancienne agence d'exécution, SINERGIA. Toutefois, après que le gouvernement de la Colombie a corrigé ces irrégularités et sélectionné une nouvelle agence d'exécution, Codechoco, la suspension a été levée en septembre 2008. Un contrat accessoire, réglementant la mise en œuvre du projet avec la nouvelle agence d'exécution, Codechoco, a été dûment signé en mars 2009. Le troisième versement des fonds a été opéré en juin 2009, après la présentation, par l'agence d'exécution, d'un plan d'opérations annualisé mis à jour et d'un avis que l'exécution était sur le point de commencer, et l'approbation de ce qui précède par le Secrétariat.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activité remis en février et août 2011, et d'après les dernières communications entre l'AE et le responsable régional de l'OIBT pour l'Amérique latine, l'avancement des travaux du projet peut se résumer comme suit :

Les activités dont l'exécution était prévue par le PAO en 2013 et leur pourcentage d'exécution sont présentés comme suit :

- Un total de 198 bénéficiaires, pour un total de 300 ha, ont été confirmés pour l'aménagement de plantations : 100% exécutée ;
- Géo-référencement d'une superficie totale de 173 : achevée à 58% ;
- Préparation d'une superficie de 115 ha destinée à accueillir des plantations dans les bassins des fleuves Salaquí et La Larga, et dans les communautés autochtones de Truandó : achevée à 38% ;
- Les sélections d'essences pour les plantations dans le point précédent : 100% achevées ;

- Un total de 113 000 plants ont été livrés pour les plantations, ce qui correspond à 55% de l'activité prévue ;
- Une superficie de 25 ha a été entièrement plantée, ce qui correspond à 8 3% du total prévu, cette activité a souffert des conditions climatiques ;
- Un total de 45 exploitants ont été formés à l'aménagement et à la conduite des plantations ;

Il convient de noter que les conditions climatiques défavorables sont, dans l'ensemble, adverses à l'aménagement des plantations tel qu'initialement prévu. Un autre facteur déterminant a été celui des difficultés auxquelles s'est heurté le virement des ressources financières du Fonds de compensation de l'Environnement, du ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MADS). L'agence d'exécution n'ayant pas été en mesure de préparer toute la documentation dans un rapport d'audit en bonne et due forme et suivant les normes OIBT, le deuxième décaissement qui devait intervenir après le redémarrage du projet n'avait pas encore eu lieu à la date du présent. L'audit de projet pour les années 2010 et 2011, a été réalisé sous la responsabilité de l'Agence d'exécution elle-même, et non comme un audit spécifique du projet. Sur un total de quatre versements de US\$ 80 000, seul le premier a été effectué à ce jour, après que le projet a été relancé par la CODECHOCO.

Les dossiers et les rapports qui ont été expédiés par l'AE présentent ordinairement des lacunes, des informations incomplètes, ne suivent pas l'actuel manuel de l'OIBT et leur livraison est systématiquement en retard.

**(3) PD 62/99 Rev.3 (F)      Projet de reboisement pilote pour la reconstitution des zones dégradées dans le Moyen Doce de État brésilien de Minas Gerais**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	*1 851 064
Budget OIBT :		US\$	543 892
Gouvernement du Japon :	US\$	503 892	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	40 000	
IEF/MG :		US\$	*1 307 172
Agence d'exécution :	Institut forestier de l'État de Minas Gerais (IEF/MG)		
Approuvé au :	Session CIBT XXIX, novembre 2000, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	Septembre 2004 / 48 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation jusqu'en septembre 2009 (CRF XLII) Deuxième prorogation jusqu'en mars 2011 (CRFXLIII)		

Ce projet a été approuvé par le Conseil en sa vingt-neuvième session en novembre 2000 à Yokohama (Japon). L'accord régissant l'exécution de ce projet a été signé en février 2003. Faisant suite au dépôt du premier Plan annuel des opérations et après que l'Agence d'exécution a fait savoir que le projet était prêt à être lancé, le Secrétariat a décaissé la première tranche de financement en septembre 2004.

L'objectif général de ce projet est de contribuer, de manière coopérative et par le recours à un processus de sensibilisation, à la production durable de bois et de favoriser le rétablissement des périmètres dégradés, tout en assurant la protection et la reconstitution des ressources par la mise en place d'unités de démonstration des techniques optimales de reboisement à but environnemental.

L'exécution de ce projet devait durer 48 mois, mais en raison des difficultés rencontrées au fil de son exécution celle-ci s'est étalée sur 102 mois. Durant cette période, deux prolongations de délai ont été approuvées par les CRF 42 et 43, soit les périodes 2008-2010 et 2010-2011. À partir de 2011, les ressources utilisées pour l'exécution des activités ont été mobilisées par l'Institut forestier de l'État, et vue d'assurer la pleine conformité avec le plan de travail, valorisant ainsi le partenariat avec l'OIBT.

Les restructurations intervenues en 2010 au sein de l'agence d'exécution et du Secrétariat de l'Environnement du Minas Gerais ont rendu difficile l'avancement de ce projet. À l'issue d'un échange intensif de correspondances entre l'AE, le secrétaire, l'ABC et l'OIBT, il a été décidé de mettre un terme au

projet, et d'opérer la restitution des fonds de la dernière tranche (soit 50 000 US\$) qui n'a pas été utilisée. Un dernier décaissement de la même valeur n'a pas été viré.

Cependant, même si les activités inscrites au plan de travail modifié et approuvé lors de la réunion du Comité directeur du projet n'ont pas été effectuées avec des fonds fournis par l'OIBT, tous leurs objectifs ont été atteints et les résultats obtenus. L'agence d'exécution a présenté le rapport d'achèvement et les produits du projet obtenus en exécutant pleinement les activités inscrites à ce dernier. Toutefois, l'audit final est toujours en instance.

Les documents et les rapports envoyés par l'AE comportent des lacunes dans leurs données et des informations incomplètes, et leur livraison fait l'objet de retards systématiques.

**(4) PD 53/00 Rev.3 (F) Installation d'un réseau de placeaux permanents de suivi de la dynamique des forêts classées de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	424 377
Budget OIBT :		US\$	342 795
Gouvernement du Japon :	US\$	342 795	
Gouvernement de Côte d'Ivoire :		US\$	81 582

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Approuvé au : Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)

Date de lancement et durée : Juillet 2003 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :  
 Première Prorogation jusqu'à décembre 2006 (NOLF.06-0258)  
 Deuxième Prorogation jusqu'à juin 2007 (NOLF.07-0020)  
 Troisième prorogation jusqu'à décembre 2007 (NOLF.07-0215)

Ce projet a été déclaré achevé lors de la session précédente du CRF et traité comme tel dans le document CRF(XLVII)/2, mais son rapport d'audit financier demeure en instance. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses derniers délais, fin mars 2014 au plus tard.

**(5) PD 63/01 Rev.2 (F) Évaluation et gestion des habitats forestiers de la mangrove égyptienne en vue d'une exploitation et d'une mise en valeur durables (Égypte)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	439 745
Budget OIBT :		US\$	301 570
Gouvernement du Japon :	US\$	301 570	
Gouvernement d'Égypte :		US\$	138 175

Agence d'exécution : Ministère des État des affaires environnementales

Approuvé à la : Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)

Date de lancement et durée : Août 2003 / 24 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :  
 Première prorogation jusqu'en juin 2006 (NOLF.05-0263)  
 Deuxième prorogation du projet jusqu'en décembre 2006 (NOLF.06-0221)

Ce projet a été déclaré achevé lors de la session précédente du CRF et traité comme tel dans le document CRF(XLVII)/2, mais son rapport d'audit financier demeure en instance. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses derniers délais, fin mars 2014 au plus tard.

**(6) PD 197/03 Rev.2 (F) Appui à la promotion de la foresterie villageoise dans la zone écofloristique IV du Togo**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	445 483
Budget OIBT :		US\$	317 093
Gouvernement du Japon :	US\$	287 093	
Gouvernement de Norvège :	US\$	30 000	
Gouvernement du Togo :		US\$	128 390

Agence d'exécution : Département de la protection et du contrôle de l'exploitation de la flore (DPCEF)

Approuvé à la : Session CIBT XXXV, novembre 2003, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Octobre 2004 / 14 mois

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-cinquième session en novembre 2003 à Yokohama (Japon) et financé dans son intégralité à la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 13 juillet 2004. Le premier versement des fonds OIBT a été opéré en octobre 2004.

Le but de ce projet est d'augmenter le potentiel des ressources ligneuses du Togo grâce à la restauration du couvert forestier national. De manière spécifique, le projet envisage d'accroître la capacité des collectivités locales à développer la foresterie villageoise en vue d'une production optimale de bois par un aménagement des forêts naturelles rélictuelles et une extension des plantations devant mobiliser tous les acteurs de cette zone.

Le rapport d'achèvement a été remis au Secrétariat de l'OIBT. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de faire le nécessaire pour remettre le dernier rapport d'audit financier, afin de pouvoir déclarer ce projet achevé à la prochaine session du Comité, en mars 2014 au plus tard.

**(7) PD 346/05 Rev.2 (F) Conservation et reconstitution de terres dégradées dans les unités agricoles familiales dans l'Est de l'Amazonie brésilienne (Brésil)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	515 700
Budget OIBT :		US\$	324 000
Gouvernement du Japon :	US\$	324 000	
Homologues nationaux :		US\$	191 700

Agence d'exécution : EMBRAPA Amazonie orientale

Approuvé à la : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : Octobre 2007 / 24 mois

Nouvelle date approuvée : Décembre 2011 (CRF XLIV)  
d'achèvement du projet :



Le projet a été approuvé et financé dans son intégralité par le Conseil lors de sa trente-huitième session en juin 2005. L'accord final réglementant l'exécution du projet a été signé en mai 2007. À la soumission du premier plan des opérations annualisé accompagné d'un avis que le projet était sur le point de débiter, le premier virement des fonds a été opéré en octobre 2007.

L'objectif de ce projet de contribuer à la reconstitution des secteurs dégradés se trouvant sur des terres appartenant à des familles en Amazonie orientale, grâce au renforcement des moyens des paysans présents dans le secteur du projet, la mise en réseau de partenariat englobant les paysans concernés, des étudiants, des établissements de recherche et des associations de producteurs désireux de contribuer à la réhabilitation des forêts dégradées. Ce projet prévoit également la mise en place et le suivi de zones pilote ou doivent être mis en œuvre divers dispositifs et un examen de la législation actuelle visant à freiner le déboisement et favoriser la réhabilitation des espaces dégradés. Le projet prévoit d'associer à ses travaux 150 foyers paysans et de créer 20 zones expérimentales, dont neuf feront l'objet d'une observation suivie dans le cadre de laquelle seront recueillies et traitées des informations sur la biophysique et la chimie des terrains.

Selon les deux rapports d'étape de 2013, l'évolution et l'exécution physique du projet peuvent être résumées comme suit :

Les différents stades d'exécution des 23 activités de ce projet peuvent se résumer comme suit : 6 activités sont achevées, 2 activités sont en cours d'exécution et 3 autres se voient attribuées la priorité en 2013, tandis que 11 activités ont été reportées en raison de retards dans les décaissements OIBT, le traitement bancaire de ces derniers ayant rencontré des difficultés. Le rapport d'activité le plus récent mentionnait comme activités principales : la conclusion de la collecte de données d'enquête sur l'occupation foncière ; la cartographie des propriétés engagées dans le projet, et l'évaluation de la croissance des arbres plantés. L'équipe du projet a été invitée par une collectivité à participer activement à des travaux de reconstitution d'une aire de protection permanente.

La publication d'articles techniques et scientifiques et d'une thèse universitaire issue du projet s'est poursuivie. Suite à un certain nombre de publications universitaires produites à partir des travaux exécutés dans le cadre des activités du projet, un certain nombre de conclusions techniques peuvent être tirées :

- Il est possible d'engager la restauration des sols par la plantation d'essences forestières indigènes suivant les dispositifs de production qui auront été choisis de manière participative.
- L'installation des unités de restauration, de manière participative dans les [propriétés familiales], a permis d'établir un réseau de situations et de solutions éprouvées par les agriculteurs indépendants. Les différents dispositifs de production forestière implantés, en plus de fournir un moyen de production à court, moyen et long terme pour la famille, peuvent permettre la récupération de la capacité productive des sols, rétablir certaines fonctions écologiques qui garantissent un environnement de forêt dans les propriétés et, par conséquent, aider à la mise en conformité avec la législation environnementale.
- L'analyse de [l'état climacique] montre qu'il existe des zones à fort potentiel d'expansion des plantations forestières de taxi branco (*Sclerobium paniculatum* Vogel) et Parica (*Schizolobium amazonicum* Huber ex Ducke), en particulier dans les secteurs souffrant d'une perte grave de couvert végétal tels ceux du Nord-Est du Para. Sur la foi des données obtenues, il est recommandé de planter les deux espèces afin de reconstituer le massif dégradé en lui conférant des caractéristiques similaires aux zones [climaciques] étudiées dans le projet.
- Les observations de terrain croisées à la documentation existante montrent qu'il est possible d'identifier des domaines de prédilection des plantations forestières de taxi branco pour la restauration des secteurs altérés ou dégradés, ce qui renforce l'importance des validations sur le terrain en tant qu'études préalable à la sélection des terrain suivant les essences en Amazonie.

S'agissant des problèmes administratifs, le délai important entre le décaissement des fonds OIBT et la mise à disposition effective des ressources à l'agence d'exécution, à quoi sont venues s'ajouter d'autres difficultés administratives, ont retardé le déploiement des activités du projet, ce qui a conduit à une nouvelle demande de prolongation posée par l'agence d'exécution. Depuis janvier 2013, les activités du projet semblent s'être normalisées avec la mise à disposition de la troisième tranche de financement sur le compte

bancaire FIDESA. Au cours de la période antérieure à cette date, le projet avait été partiellement suspendu. Au regard de ces difficultés, il est nécessaire de poser une nouvelle demande de prolongation du projet jusqu'à juillet 2014. L'Agence d'exécution n'avait pas encore présenté la demande de lettre de non-objection y afférente à la date du présent rapport.

**(8) PD 350/05 Rev.2 (F) Systèmes de production et de lutte intégrée contre les insectes foreurs pour l'établissement réussi de plantations de méliacées dans la province du Yucatan et à Veracruz du Mexique**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	575 871
Budget OIBT :		US\$	366 271
Gouvernement du Japon :	US\$	346 271	
Gouvernement de Finlande :	US\$	20 000	
Gouvernement du Mexique :		US\$	209 600

Agence d'exécution : Institut national de recherche forestière, agricole et animale (INIFAP)

Approuvé à la : Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida (Mexique)

Date de lancement et durée : Janvier 2007 / 36 mois

Nouvelle date approuvée  
d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'à juillet 2011 (CRFXLIII)  
Deuxième prorogation jusqu'en juillet 2012 (CRF XLII)  
Troisième prorogation jusqu'en juillet 2013 (NOL F.12-0185)

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa quarantième session en juin 2006 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la même session. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée en septembre 2006. À la soumission du premier plan des opérations annualisé, le premier virement des fonds a été opéré en janvier 2007.

L'objectif d'ensemble de cette proposition de projet est l'obtention d'une production durable de bois tropicaux au Mexique par le développement, la mise en oeuvre et le transfert aux forestiers des technologies d'un système intégré de contrôle des ravageurs, lesquels freinent aujourd'hui l'installation de plantations de cèdres espagnols et d'acajou d'Amérique dans le Mexique tropical. De manière plus spécifique, la proposition envisage de mettre au point et de promouvoir un dispositif de lutte intégrée contre les ravageurs (insectes foreurs des pousses) dans les jeunes plantations de méliacées, notamment par des interventions sylvicoles, en vue de permettre aux sylviculteurs de la péninsule du Yucatan et de Veracruz de faire réussir leurs plantations en pérennisant leur production de bois tropicaux et de parfaire un modèle opérationnel de mise au point et adoption de techniques à mettre en oeuvre dans la conduite de plantations villageoises de méliacées avec la participation directe de producteurs et de techniciens ; ce modèle devant notamment servir à créer 12 plantations pilotes dans la péninsule du Yucatan et la région de Veracruz.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en février et août 2012, l'avancement de l'exécution du projet peut être résumé par produits comme suit :

- Produit 1.1 : évaluation de la lutte directe contre *H. grandella* et *C. Yucatanensis*, en déterminant son efficacité et ses coûts ; accomplissement estimé à 96% ;
- Produit 1.2 : Observation suivi du préjudice et du comportement des parasites afin de réunir davantage d'informations sur la biologie de la pyrale (mineuse) des méliacées dans la zone d'étude (fluctuation des populations et facteurs environnementaux qui régissent le cycle de vie *Hypsipyra grandella* et *Chrysobothris yucatanensis*) : accomplissement estimé à 93% ;
- Produit 1.3 : Identification et multiplication des génotypes résistants à la pyrale des méliacées : accomplissement estimé à 96%.

La cinquième réunion du Comité directeur du projet s'est tenue en avril 2013 ; y a été reconnue la nécessité d'une nouvelle et dernière prolongation de huit mois, jusqu'en avril 2014 afin de permettre d'une part l'achèvement du projet et l'obtention de tous ses résultats prévus, et la rédaction d'une synthèse de toutes les expériences développées au cours du projet, laquelle sera publiée comme contribution

supplémentaire du projet, et d'autre part de mener à bien la formation des chercheurs en application de produits naturels dans la lutte contre les parasites et les ravageurs.

**(9) PD 351/05 Rev.1 (F) Critères et indicateurs d'évaluation de la durabilité de gestion des forêts tropicales au Mexique (Plaines du littoral Sud-Est : Golfe du Mexique et péninsule du Yucatan)**

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 696 225

Budget OIBT : US\$ 514 653

Gouvernement du Japon : US\$ 474 653

Gouvernement des États-Unis : US\$ 10 000

Gouvernement de Finlande : US\$ 30 000

INIFAP : US\$ 181 572

Agence d'exécution : Institut national de recherche forestière, agricole et animale (INIFAP)

Approuvé à la : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : Juillet 2006 / 24 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation jusqu'en mars 2011 (CRF XLIII)

d'achèvement du projet : Deuxième prorogation jusqu'à septembre 2012 (CRF XLIII)

Troisième prorogation jusqu'en septembre 2013 (CRF XLVI)

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-huitième session en juin 2005 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la trente-neuvième session en novembre 2005. La convention régissant l'exécution du projet a été signée en avril 2006. Le plan des travaux détaillé ayant été déposé, de même qu'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, le premier décaissement de fonds a été effectué en juillet 2006.

Ce projet vise à renforcer, encourager et évaluer l'aménagement forestier tropical au Mexique, en vue d'atteindre l'Objectif OIBT 2000 et d'accomplir le Plan de développement forestier du Gouvernement mexicain, de telle sorte que le commerce international puisse s'opérer avec des matières premières issues de forêts gérées et certifiées selon des critères et indicateurs qui expriment la durabilité de cette ressource.

De manière générale, la proposition vise à élaborer des programmes de gestion orientés vers la conservation et l'exploitation durables des forêts tropicales dans le Sud-Est du Mexique (Los Tuxtlas, Chimalapas, Selva Lacandona, Centla, Calakmul, Tekax, et Sián Kaán). De manière plus spécifique, elle envisage un transfert des connaissances aux communautés Ejido, qui sont propriétaires des ressources des forêts tropicales dans ces régions, pour élaborer et appliquer des C&I locaux spécifiques leur permettant d'apprécier et de suivre leur progression vers la gestion forestière durable.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en 2013, l'avancement de l'exécution du projet peut être résumé par produits comme suit :

- Modes d'évaluation de la gestion forestière conçus à la mesure des conditions que connaissent les forêts tropicales au Mexique (société, législature, économie et environnement) ; réalisé à 100%.
- Produit 2 : C&I locaux validés avec une vision d'ensemble des systèmes écologiques, économiques et sociaux requis pour évaluer la gestion des forêts tropicales : réalisation estimée à 95%.
- Produit 2 : Agents du changement (résidents des ejido, experts techniques et personnel de direction) formés à l'emploi des C&I servant au suivi de la pérennisation des forêts tropicales : 20% de réalisation.

La 6ème réunion du Comité directeur s'est tenue en avril 2013, lors de laquelle il a été préconisée à l'agence d'exécution de demander une prolongation du projet de six mois jusqu'en mars 2014 afin de

permettre le bon accomplissement des activités du projet, mais à ce jour l'AE n'a pas présenté sa demande d'extension (NOL). Lors de cette réunion, il a été reconnu que la proposition initiale d'appliquer l'OIBT C & I dans sept Etats du Mexique était assez audacieuse. D'autre part, il a été conclu que les efforts déployés dans le projet ont été très enrichissants en ayant produit une expérience sans précédent de l'application de C & I de la gestion durable des forêts en Amérique latine et dans les Caraïbes. La démarche stratégique du projet a eu une forte incidence sur le délai de son exécution, elle a cependant produit une occasion sans pareille de mettre à l'essai les C & I avec une intense participation de la communauté à travers les ejidos.

Deux articles techniques et scientifiques ont été publiés sur les résultats du projet obtenus jusqu'à présent. Ces articles visent à diffuser le travail qui a été accompli et sa contribution à la gestion de la forêt tropicale au Mexique.

**(10) PD 367/05 Rev.2 (F) Promotion de l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales dans les plantations forestières du Congo (République du Congo)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	187 226
Budget OIBT :		US\$	143 856
Gouvernement de la France :	US\$	60 000	
Gouvernement du Japon :	US\$	83 856	
UR2PI :		US\$	34 370
ECO Corp. :		US\$	9 000
Agence d'exécution :	Unité de recherche sur la productivité des plantations industrielles (UR2PI) en collaboration avec la Direction générale de l'économie forestière (DGEF)		
Approuvé à la :	Session CIBT XXXIX, novembre 2005, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	Janvier 2009 / 12 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation : juillet 2010 (NOLF.10-0155)		

Le Conseil a approuvé ce projet à sa 39e session à Yokohama (Japon) en novembre 2005, et le financement destiné à permettre son exécution a été promis en partie lors de la 40e session de juin 2006, pour un montant de 50 000 euros. Le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds prévus pour couvrir la contribution totale de l'OIBT seraient versés sur le Compte spécial. Le financement intégral a été assuré lorsque le solde a été mis à disposition par la France en août 2007. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 7 septembre 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en janvier 2009. Une prorogation de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en juillet 2010, sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

L'objectif de ce projet est de contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à la réduction de la pauvreté par l'application de principes aménagistes de base dans les forêts artificielles du Congo. De manière spécifique, elle vise à mettre au point un ensemble de critères et indicateurs de la gestion durable s'appliquant aux forêts artificielles au Congo en se fondant sur les Directives OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts tropicales artificielles.

L'agence d'exécution a remis le rapport d'achèvement. Il doit être déclaré projet achevé lors de la réception du dernier rapport d'audit financier. Le Secrétariat prie l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier dans ses meilleurs délais, au plus tard en mars 2014.

**(11) PD 372/05 Rev.1 (F) Contribution à la réhabilitation des forêts dans les zones du territoire thaïlandais touchées par la catastrophe du Tsunami (Thaïlande)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 133 640
Budget OIBT :	US\$	790 020
Gouvernement du Japon (BPF-A)	US\$	230 020
Gouvernement de la Suisse	US\$	500 000
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000
Gouvernement de la République de Corée :	US\$	10 000
Gouvernement de Thaïlande :	US\$	343 620
Agence d'exécution :	Institut environnemental thaïlandais	
Approuvé au :	Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)	
Date de lancement et durée :	Juillet 2008 / 36 mois Prorogation jusqu'en janvier 2013 (NOL Réf. No F.11-0108) Troisième prorogation jusqu'en juillet 2013 (NOL F.13-0024) Prorogation jusqu'à décembre 2013 (NOL Réf. F.13-0194)	

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-huitième session comme projet d'aide aux victimes du Tsunami, et il a reçu son financement intégral à la 39ème session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au gouvernement de Thaïlande le 17 février 2006 pour signature et a été dûment signé par toutes les parties le 3 juillet 2007. Le premier décaissement de fonds a été effectué le 11 juillet 2008. La durée du projet a été prolongée jusqu'en décembre 2013 afin de renforcer ses activités en réalisant pleinement ses objectifs sans apport de fonds supplémentaire.

Ce projet vise à contribuer à la réhabilitation à long terme des ressources forestières du littoral. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : i) entamer l'élaboration d'un aménagement des ressources du littoral confié aux collectivités riveraines en vue d'augmenter la contribution des forêts à la sécurité écologique ; et ii) promouvoir l'exploitation du bambou dans les zones touchées par le Tsunami afin de couvrir les besoins à moyen et à long terme en matière de construction d'habitat rural.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon le rapport d'activité remis par l'Agence d'exécution en août 2013, l'avancement de l'exécution du projet peut se résumer comme suit :

**Produit 1.3 : Cent hectares (100 ha) de plantations de bambou créées dans les zones touchées par le tsunami.**

- Activités complémentaires à la plantation et à la multiplication du bambou dans les périmètres du projet situés dans les zones touchées par le tsunami dans les provinces de Phang Nga et Ranong, deux formations à la multiplication du bambou et à leur entretien ont été organisées le 28 mai dans le district de Kuraburi, en province de Phang Nga et le 30 mai 2013 dans celui de Kapor en province de Ranong. Ces formations ont été dispensées aux agriculteurs concernés dans le but de leur communiquer des connaissances et techniques de multiplication et plantation du bambou et l'entretien des plantations, en vue d'obtenir une meilleure production à la fois sur des pousses et les cannes.

**Produit 1.6 : Mise en place d'un programme de recherche et suivi**

- Les secteurs forestiers littoraux en restauration font l'objet d'un suivi portant sur les critères permettant de garantir une gestion communautaire de l'écosystème côtier devant comporter trois axes, à savoir la sécurité des populations, la bonne santé de l'écosystème et la gestion de l'écosystème.
- Élaboration d'un programme de recherche-développement à l'appui de la gestion à base communautaire du SLES. Le cadre de suivi couvre les systèmes sociaux, économiques et

- écologiques, tels que les taux de survie et de croissance des forêts artificielles. Une enquête auprès des ménages avec un questionnaire et des entrevues en profondeur a été réalisée pour présenter les changements résultant de la réhabilitation des forêts.
- Développement d'un système de surveillance écologique à base communautaire. Une surveillance des taux de survie de quatre placeaux d'échantillonnage de dimension 4X4 m a montré que la plupart des placeaux présentaient un taux de survie de 80 à 95 pour cent, à l'exception d'un placeau d'échantillonnage comportant beaucoup de chiendent où le taux de survie était inférieur à 60 pour cent. Parallèlement, une prospection sur les communes de Koh Kor Khao et Bang Klauy Noke a montré que la densité des tiges avait légèrement augmenté de 2011 à 2013. En outre, le suivi et l'évaluation de la fertilité et des fonctions de séquestration du carbone des forêts terrestres du bassin versant de Kling Tone, effectués à partir d'un placeau d'échantillonnage de 20x50m, ont fait apparaître que leur fertilité était modérée et que leur capacité de fixation du carbone était passée à 2 84 tonnes par *rai* en 2012.
  - Organisation d'un atelier de validation des systèmes de recherche et suivi. Un atelier d'une journée a aussi été organisé en juillet 2013 afin de présenter les résultats, les expériences et les leçons tirées de la restauration des forêts côtières et des activités visant à améliorer les moyens vivriers. Cet atelier a regroupé une cinquantaine de participants parmi lesquels des agents de l'administration, des universitaires, des ONG, des représentants des collectivités territoriales et des responsables des communes.

#### **Output 2.2 : Techniques de construction de maisons en bambou**

- Des contrats de prêt ont été négociés pour 2 maisons en bambou et un point de vente d'objets en bambou. La deuxième maison en bambou a été négociée en coentreprise avec des propriétaires d'hôtels de plage dans les provinces de Phang Nga et Koh Kor Kao et a été construite du 6 mai au 30 juin 2013. Un autre point de vente d'objets en bambou pour le groupe des personnes ayant bénéficié de formations est déjà prévu et sa construction devrait s'achever au début d'octobre 2013.

Il est prévu que le projet ait terminé toutes ses activités avant la fin de décembre 2013. La planification de l'organisation de la réunion finale du Comité directeur du projet est en cours pour assurer la réussite du projet en conformité avec les règles et procédures de l'OIBT.

#### **(12) PD 316/05 Rev.2 (F) Mettre au point et promouvoir un système de suivi de l'information à l'appui du développement durable des ressources dendrologiques hors les forêts à l'échelon des sous-districts en Thaïlande (Thaïlande)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	718 487
Budget OIBT :	US\$	462 645
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	439 645
Gouvernement d'Australie :	US\$	13 000
Gouvernement de la République de Corée :	US\$	10 000
Gouvernement de Thaïlande :	US\$	255 842
Agence d'exécution :	<i>National Park, Wildlife and Plant Conservation Department</i> de Thaïlande (DNP)	
Approuvé à la :	Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida du Yucatán (Mexique)	
Date de lancement et durée :	Décembre 2008 / 36 mois Prorogation jusqu'en mars 2012 (NOL Réf.n° F.11-0201) Prorogation jusqu'à décembre 2012 (NOL Réf . n° F.12-0093) Prorogation jusqu'en juillet 2013 (NOL F.13-0065) Prorogation jusqu'à décembre 2013 (NOL Réf. n°F.13-0182)	

Le projet a été approuvé à la 40ème session du Conseil et financé en intégralité lors de cette même session. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 29 janvier 2008. Le premier

décaissement de fonds a eu lieu le 5 septembre 2008. Le projet a débuté en décembre 2008 et sa durée a été prorogée jusqu'en décembre 2013.

Le projet a pour but de contribuer au développement durable des ressources dendrologiques hors les forêts (TROF) en vue d'en maximiser les avantages socioéconomiques et culturels pour les populations rurales de Thaïlande. Son objectif spécifique est d'élaborer et de promouvoir des procédures d'état des lieux et celles d'un inventaire initial de ces ressources aisément accessibles, et de permettre une surveillance de l'information sur l'extension des TROF, leurs diversité et abondance, en vue d'étayer les décisions nationales sur la gestion durable des TROF, l'exploitation durable des sols et la planification du développement économique à l'échelon des sous-districts.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon le rapport d'activité remis par l'Agence d'exécution en août 2013, l'avancement de l'exécution du projet peut se résumer comme suit :

Le projet a poursuivi ses travaux d'élaboration de l'inventaire TROF et de surveillance des systèmes d'information avec les schémas d'inventaire et d'échantillonnage de suivi dans deux périmètres pilotes : l'un dans la province du Nord-Est de Ubon Ratchatani et l'autre dans la province méridionale de Chumpon. La zone de démonstration du Nord-Est se compose d'un sous-district (Nong Lao), tandis que le périmètre pilote du Sud est situé dans deux sous-districts (Parto et Pat Song). L'échantillonnage de secteurs (zones aux arbres dispersés) et l'échantillonnage de parcelles à superficie déterminée (forêts communautaires) ont été appliqués au canton de Nong Lao. L'échantillonnage de parcelles à superficie déterminée sera le seul appliqué aux sous-districts de Parto et Pak Song car la majeure partie du domaine rural où se trouvent les TROF est occupé par des cocotiers, des hévéas et des plantations de palmiers oléagineux. L'établissement des parcelles, la saisie des données et l'assurance de qualité (AQ) et l'analyse préliminaire des données sont achevées dans les deux périmètres pilote. Deux ateliers ont été organisés dans les zones pilote Nord-Est et Sud pour présenter les résultats de chaque zone. En outre, un projet de rapport technique intitulé « Guide pour l'inventaire et la surveillance des ressources en arbres hors forêts en Thaïlande » a été préparé en anglais et en thaïlandais.

La dernière réunion du Comité directeur du projet a eu lieu le 16 août 2013 en vue d'assurer la réussite du projet. La principale recommandation émise lors de cette réunion du Comité directeur a été de préparer un rapport technique complet sur les ressources des systèmes nationaux de surveillance des forêts en Thaïlande. Est préconisée pour ce rapport l'inclusion du résultat principal de ce projet ainsi que des deux projets précédents, à savoir la phase I « études préparatoires à l'instauration d'un système de surveillance continue de la gestion durable des ressources forestières de Thaïlande » et la phase II « Mise en place d'un système national d'information de surveillance pour la conservation effective et la gestion durable des ressources forestières de Thaïlande » qui avaient été exécutés par le ministère thaïlandais des forêts. Il est prévu que le projet permettra l'achèvement de toutes ses activités de terrain avant la fin décembre 2013.

**(13) PD 377/05 Rev.3 (F) Développement du clonage du samba de l'acajou et du tiokoué (Côte d'Ivoire)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	648 194
Budget OIBT :	US\$	421 060
Gouvernement du Japon :	US\$	421 060
Gouvernement de Côte d'Ivoire :	US\$	227 134
Agence d'exécution :	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)	
Approuvé à la :	Session CIBT XLI, novembre 2006, Yokohama (Japon)	
Date de lancement et durée :	Décembre 2008 / 36 mois	
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation : décembre 2012 (NOLF.12-0005) Deuxième prorogation : juin 2013 (NOLF.12-0237)	

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante et unième session à Yokohama (Japon) en novembre 2006, et son financement intégral a été accordé à la quarante-troisième session à Yokohama

(Japon) en novembre 2007. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 23 juin 2008 lors d'une visite officielle du Directeur exécutif en Côte d'Ivoire. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en décembre 2008. Deux prorogations ont été accordées à ce projet par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en juillet 2013 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

L'objectif de ce projet est « la diversification des essences de plantation en Côte d'Ivoire ». Le projet contribuera à la diversification des essences de plantation en Côte d'Ivoire grâce à la création d'un programme d'amélioration des techniques de clonage et de production de plantes qui visent à accélérer le développement de plantations industrielles d'Obéché, d'acajou d'Afrique et de Tiokoué. De manière spécifique, ce projet vise à élaborer des stratégies visant à garantir une offre régulière de matériel de plantation sélectionné et amélioré (Obéché/Samba, Acajou d'Afrique et Tiokoué) devant être exploité dans des programmes de reboisement.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité remis par le projet, l'état de ses travaux peut se résumer comme suit :

- Un verger d'arbres porte-graines de 6,5 hectares, issu des cinquante (50) meilleurs clones de *samba*, a été aménagé dans la forêt classée de Sangoué et un travail de suivi scientifique consistant en des relevés dendrologiques a été effectué en vue d'une sélection plus poussée des meilleurs clones parmi ceux qui ont été mis à disposition pendant l'exécution du projet ;
- Le bouturage s'est poursuivi pour produire des clones de Samba et d'acajou d'Afrique à partir de quarante-huit (48) sujets d'élite *samba* sélectionnés dans la réserve forestière de Sangoué, en vue de bouturages devant servir à la production de clones. Le Tiokoué a également fait l'objet d'un bouturage pour la production de plants, lesquels sont fréquemment demandés par les communautés locales ;
- La base de données devant servir au traitement des données et des informations accumulées dans le travail de terrain entrepris dans la forêt classée de Sangoué a été mise en place et certains membres de l'équipe d'exécution du projet ont été formés à son exploitation.

L'exécution de ce projet touche à sa fin. La cinquième mission de surveillance du projet et la réunion du comité directeur du projet qui doit lui être conjointe ont été programmées pour septembre 2013, leur objectif consistera à évaluer les principales réalisations de ce projet, sachant que son déroulement a été perturbé par les troubles socio-politiques qui ont agité la Côte d'Ivoire de novembre 2010 à juin 2011.

#### **(14) PD 383/05 Rev.2 (F) Développement des forêts communautaires au Gabon (Gabon)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	899 832
Budget OIBT :	US\$	594 432
Gouvernement du Japon :	US\$	514 432
Gouvernement de la France :	US\$	60 000
Gouvernement de Norvège :	US\$	20 000
Gouvernement du Gabon :	US\$	305 400
Agence d'exécution :	<i>Direction générale des eaux et forêts</i>	
Approuvé à la :	Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida du Yucatán (Mexique)	
Date de lancement et durée :	Mars 2009 / 36 mois	
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation jusqu'en mars 2013 (NOL. F.12-0274)	

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarantième session à Mérida (Mexique) en juin 2006. Le financement n'avait pas été alloué alors, il a cependant été financé en intégralité à la quarante et unième session du Conseil en novembre 2006 à Yokohama (Japon). La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 13 mars 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en mars 2009. Une prorogation de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en mars 2013 sans rallonge



budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet a pour finalité de contribuer au développement du domaine forestier rural, à l'organisation des terroirs villageois et à la lutte contre la pauvreté dans les populations rurales par l'aménagement de forêts communautaires. Les objectifs spécifiques sont de faire l'expérience de trois forêts villageoises pilotes et d'élaborer des lignes directrices GDF pour les forêts communautaires à partir des forêts expérimentales modèles.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, et l'intervention du consultant international en foresterie communautaire, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- Des campagnes de sensibilisation ont été menées par l'équipe d'exécution du projet, sous la direction technique du consultant international, dans les communes de Nkang, Guietsou et Ongam. Les populations de Nkang et Ongam ont montré une attitude positive face à la création d'une forêt communautaire, tandis que celle de Guietsou a exprimé son scepticisme quant à la propriété des biens et avantages procurés par une forêt communautaire ;
- Le dossier de pièces de référence pour la création d'une forêt communautaire a été préparé par le consultant international et diffusé pour examen par les institutions en charge de la foresterie communautaire au Gabon et
- Deux mille neuf cent soixante-treize (2 973) hectares de forêts ont été délimités par des villageois de Nkang dans le cadre d'un travail cartographique participatif, mais ce chiffre n'en est pas moins inférieur à ce qui avait été prévu (5000 ha), cela en raison des revendications des villages environnants (Andock-Mbenga, Essong-Medzome et Mvomayop).

Aucune mesure n'a été prise par l'agence d'exécution en vue de toute nouvelle prolongation de la durée d'exécution du projet, la précédente ayant été accordée jusqu'en mars 2013. La quatrième mission de suivi du projet et la réunion du comité directeur qui doit lui faire suite ont été prévus pour octobre 2013, avec pour cahier des charges un bilan des travaux effectués dans le cadre de ce projet à cette date.

#### **(15) PD 419/06 Rev.3 (F) Gestion et conservation des semences forestières (Côte d'Ivoire)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 459 510
Budget OIBT :	US\$	912 764
Gouvernement du Japon :	US\$	912 764
Agence/Gouvernement de C.I.	US\$	546 746
Agence d'exécution :	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)	
Approuvé au :	Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)	
Date de lancement et durée :	Décembre 2008 / 36 mois	
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation : décembre 2012 (NOLF.12-0006) Deuxième prorogation : juin 2013 (NOLF.12-0235) Troisième prorogation : décembre 2013 (NOLF.13-0180)	

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-troisième session à Yokohama (Japon) en novembre 2007, et son financement intégral a été attribué lors de la Réunion de haut niveau de l'OIBT à Accra (Ghana) en juin 2008. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 23 juin 2008 lors d'une visite officielle du Directeur exécutif en Côte d'Ivoire. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en décembre 2008. Une prorogation de ce projet sans financement OIBT supplémentaire a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2012 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Ce projet doit contribuer à la réhabilitation durable de la forêt ivoirienne par le développement d'un système d'approvisionnement de semences capable de satisfaire en produits de qualité les besoins des

acteurs nationaux et permettre la reconstitution du couvert forestier. L'objectif spécifique retenu par le projet est la production et l'approvisionnement en semences forestières provenant d'un matériel végétal de qualité génétique supérieure.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les deux plus récents rapports d'activité remis par le projet, l'état de ses travaux peut se résumer comme suit :

- Le matériel et des matériaux de laboratoire et d'autres équipements techniques et matériaux destinés à servir à la conservation des semences forestières ont été achetés par l'agence d'exécution, afin d'être progressivement installés dans les bâtiments de l'entrepôt construits et aménagés par le projet ;
- D'autres séances de formation sur les techniques relatives à la conservation et à la gestion des semences forestières ont été réalisées par des spécialistes du Laboratoire national des semences de la Côte d'Ivoire et de l'Université de Cocody-Abidjan ;
- Pour le stockage des semences forestières, trois entrepôts d'une superficie totale de 280 mètres-carrés et un laboratoire de semences forestières de 50 mètres carrés ont été construits à Adzopé, Duékoué et Brobo ;
- Tous les équipements et matériaux nécessaires à la collecte, la conservation, l'emballage et le transport de semences forestières ont été achetés et installés dans les entrepôts et les laboratoires de semences construits dans les bourgs précités ;
- Des vergers semenciers d'une superficie totale de 314,13 ha ont été aménagés, cartographiés et délimités pour les essences suivantes : 35,25 ha d'acajou d'Afrique ; 265,16 ha de teck et 13,72 ha de plantations en mélange comprenant du *niangon*, *Terminalia* (Fraké et Framiré), du *Mansonia* (Bété), *Cedrela*, *Gmelina*, and *Afrormosia* (Assamela) dans la forêt classées de Sangoué ; et ;
- Le voyage d'étude au centre national de semences du Burkina Faso a été réalisé en avril 2013, afin de partager les connaissances et les expériences en matière de gestion des semences forestières.

L'exécution du projet touche à sa fin, bien que la mise en œuvre de la plupart des activités du projet ait été perturbée et retardée en raison de la crise socio-politique post-électorale qui a frappé la Côte d'Ivoire de novembre 2010 à juin 2011.

**(16) PD 419/06 Rev.3 (F) EXT      Gestion et conservation des semences forestières ; Projet de réhabilitation et de restauration des forêts dégradées de Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines (réfugiés, personnes déplacées dans le pays et populations riveraines) (Côte d'Ivoire)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	2 318 280
Budget OIBT :	US\$	1 800 000
Gouvernement du Japon :	US\$	1 800 000
Agency/Gouvernement de Côte d'Ivoire	US\$	518 280

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Approuvé au : Cycle des projets du printemps 2013, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Octobre 2013 / 48 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013 par le système électronique d'approbation, et son financement lui a été accordé lors du même cycle des projets dans le cadre de la Cinquième conférence internationale pour le développement africain (TICAD V). La convention devant régir l'exécution de ce projet a été signée le 2 juin 2013, lors de la réunion TICAD V à Yokohama (Japon), par le ministère des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire, le Directeur exécutif de l'OIBT et le Directeur général de la SODEFOR. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 16 octobre 2013.

Cet avant-projet a pour but de contribuer à la gestion durable des forêts classées de Côte d'Ivoire. De manière spécifique, le but de ce projet est de faire réhabiliter par les populations déplacées et les réfugiés les terres forestières dégradées. Une réunion spéciale s'est tenue en août 2013 pour la préparation d'une transition sans heurt entre PD 419/06 Rev.3 (F) et PD 419/06 Rev.3 (F) EXT-TICAD5 Rev.1, afin de s'assurer que les principaux produits, acquis et résultats du premier projet alimentent le second en vue de son exécution.

**(17) PD 424/06 Rev.2 (F) Conservation et utilisation des plantes médicinales chez les populations riveraines de forêts ghanéennes (Ghana)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	537 093,40
Budget OIBT :		US\$	429 138,00
Gouvernement du Japon :	US\$	399 138,00	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	20 000,00	
Gouvernement de Corée :	US\$	10 000,00	
Gouvernement du Ghana :		US\$	107 955,40
Agence d'exécution :	Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)		
Approuvé au :	Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)		
Date de lancement et durée :	Octobre 2008 / 48 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation jusqu'à octobre 2013 (NOLF.13-0022)		

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007 et a reçu son financement intégral lors de la Réunion OIBT de haut niveau à Accra (Ghana) en juin 2008. La convention réglementant l'exécution du projet a été conclue en bonne et due forme le 1er octobre 2008. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 28 octobre 2008. Une prorogation de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en octobre 2013, sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

L'objectif de développement de ce projet est de mettre au point des stratégies de conservation et d'exploitation durable des plantes médicinales se trouvant sur les territoires des populations riveraines des forêts dans différentes écozones du Ghana. De manière spécifique, il vise à dresser l'état de la répartition, de l'exploitation (espèces menacées, espèces communes) des plantes médicinales et d'assurer leur conservation en vue de pérenniser leur offre en provenance de trois écozones distinctes au Ghana.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- Délimitation des terres dans la réserve forestière de Headwaters pour la mise en place de parcelles de conservation in situ des plantes médicinales, avec la participation des communautés locales, après une campagne de sensibilisation avec la participation des chefs de village et des herboristes locaux et traditionnels ;
- Le dossier constitué de rapports techniques sur les conclusions et les résultats relatifs à la répartition des plantes médicinales arborées et aux méthodes de leur exploitation et de leur préservation a été diffusé aux experts concernés pour commentaire ; ce travail comprend les résultats préliminaires de l'inventaire des plantes médicinales dans chacune des zones écologiques couvertes par le projet ;
- Une liste provisoire des plantes médicinales a été dressée grâce à un projet de rapport sur les réunions de concertation avec les populations riveraines sur les utilisations des espèces végétales médicinales dans les régions de l'Ouest, de l'Ashanti et de l'Est du Ghana ; cette liste a été distribuée aux principaux intéressés ;

- Des études / prospections techniques ont été effectuées par deux étudiants sélectionnés pour l'inventaire des plantes médicinales et leur exploitation dans les écosystèmes forestiers fragiles et dans les bosquets sacrés désignés à cet effet ; et
- Les visites sur le terrain effectuées par des scientifiques, cueilleurs/préleveurs, herboristes et prêtres fétichistes se sont poursuivies dans différents habitats des espèces de plantes destinées à l'identification et afin de consigner le mode et la périodicité des récoltes dans les différentes zones écofloristiques du Ghana.

**(18) PD 438/06 Rev.2 (F) Aménagement forestier durable de la zone de production forestière des régions Nord et Nord-est du Département colombien d'Antioquia (Colombie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 172 473
Budget OIBT :		US\$	547 917
Gouvernement du Japon :	US\$	412 917	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	135 000	
CORANTIOQUIA :		US\$	624 556

Agence d'exécution : Corporation autonome de Central Antioquia (CORANTIOQUIA)

Approuvé au : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : Septembre 2008 / 36 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation jusqu'à mai 2012  
d'achèvement du projet : Deuxième prorogation jusqu'en décembre 2012

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-deuxième session en mai 2007. L'accord final réglementant l'exécution du projet a été signé en juillet 2008. Le premier virement de fonds a été opéré en septembre 2008 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat.

De manière générale, il vise à contribuer à l'intégration du développement socio-économique et de la protection de l'environnement dans les régions Nord et Nord-est du département d'Antioquia. Plus spécifiquement, il vise à lancer un processus d'aménagement forestier participatif qui doit sous-tendre l'exploitation rationnelle des forêts de production et la protection de l'environnement en vue de créer une vision reposant sur un consensus entre les acteurs clés de l'exploitation et la gestion durable de la réserve forestière Magdalena Medio. À cette fin, le projet élaborera et appliquera un plan de gestion de la réserve ; il dispensera des formations à des ouvriers forestiers, à des propriétaires forestiers, à des exploitants forestiers, à leurs auxiliaires et aux transporteurs, et il épaulera le renforcement des organisations forestières locales tout en mettant en œuvre des campagnes de sensibilisation portant sur les avantages de la certification de la gestion forestière.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les deux plus récents rapports d'activité remis en 2011, et d'après les dernières communications entre l'AE et le Secrétariat de l'OIBT, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit.

Durant cette période, l'équipe du projet a mené à son terme l'ensemble des activités. Un conflit d'intérêt avec prises d'armes dans les forêts continue d'être à l'origine de troubles dans la région et de ce fait cause des difficultés et des retards dans la mise en œuvre des activités. Cependant, le projet a réussi à compléter les activités prévues dans le POA. Une première version du rapport d'achèvement a été reçue par le Secrétariat de l'OIBT le 27 août 2013. On trouvera ci-après un descriptif de certains des résultats corrélables aux produits escomptés de ce projet :

- Les travaux de bornage et de mise en place de la réserve forestière de Magdalena Medio (RFMM), par lesquels a été définie sa superficie définitive, suivant les données cadastrales du

découpage foncier, ont atteint leur terme en tant qu'activité du projet. Les sous-activités qui la composent ont été les suivantes :

- Définition du périmètre de réserve à déclasser à Puerto Lopez (Municipalité d'El Bagre) ; les études et procédures sont passées entre les mains du ministère de l'Environnement.
- À partir du cadastre, un périmètre de 42 000 hectares a été défini qui était auparavant classé comme « friche », en ignorant la présence d'une occupation paysanne qui dure depuis plusieurs décennies (le rapport définitif de la page du cadastre figure sur le site OIBT).
- S'agissant de la reconnaissance des domaines privés sis dans le périmètre de la réserve, a été élaborée une proposition de réforme juridique qui doit permettre leur déclassement.
- Des formations pratiques ont été dispensées aux exploitants qui pratiquent l'extractivisme afin d'améliorer leur mode d'exploitation (ateliers de formation destinés à au moins 200 personnes pratiquant le bûcheronnage à la tronçonneuse).
- Le plan d'aménagement de la Réserve est en cours d'exécution et sert de référence aux activités socio-économiques au sein de la RFMM.
- L'amélioration des activités de suivi et de récolte et prestations de services techniques aux exploitants. On compte à présent 22 professionnels dans le périmètres et deux chefs payés par l'aménagement forestier de San Lucas.

La réunion du comité directeur du projet doit se tenir du 27 au 30 juillet 2013 mais pour des raisons de sécurité qui doivent primer dans cette région, connexes à la grève des mineurs et aux violences qui les accompagnent, l'agence d'exécution a été contrainte de suspendre la réunion afin de préserver la sécurité des participants devant se rendre à Medellin depuis les secteurs touchés par ces mouvements sociaux.

**(19) PD 441/07 Rev.2 (F) Renforcement institutionnel de l'ANAM en matière de lutte intégrée contre les incendies dans les forêts tropicales du Panama**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	758 415
Budget OIBT :		US\$	463 115
Gouvernement du Japon :	US\$	413 115	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000	
Gouvernement du Panama :		US\$	295 300

Agence d'exécution : Autorité nationale de l'Environnement (ANAM)

Approuvé à la : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Juillet 2010 / 36 mois

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-troisième session en novembre 2007 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-quatrième session en novembre 2008. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été dûment signée en mars 2009. Le premier virement de fonds a été opéré en juin 2010 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. Au cours des années 2010 et 2011, l'ANAM a traversé une période d'incertitude politique qui a considérablement retardé l'exécution de la plupart des activités du projet, bien que l'ANAM n'ait cessé de fournir des fonds homologues au projet, d'un montant total approchant les 100 000 dollars pendant cette période troublée. Toutefois, à l'issue d'une réunion du Comité directeur qui s'est tenue en mai 2012 à l'ANAM, le projet a entamé une phase de réactivation, si bien que le deuxième décaissement de fonds a été opéré fin mai 2012.

Dans l'ensemble, cette proposition vise à un renforcement des capacités de l'ANAM, de la Commission nationale de prévention, de maîtrise et d'extinction des incendies de forêts et de celles des groupements locaux et des organisations de base, dans une démarche intégrée de maîtrise des incendies de forêts applicable aux forêts tropicales du Panama. De manière spécifique, il vise à assurer une maîtrise intégrée du feu avec la participation des collectivités et d'autres acteurs nationaux dans trois périmètres pilotes connaissant une forte fréquence d'incendies de forêt.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activités du projet remis en février et août 2013, et la première réunion du Comité directeur qui s'est tenue en novembre 2012, l'avancement des travaux du projet par grands produits peut se résumer comme suit :

**Produit 1 : La capacité installée du projet établie, et les activités visant la maîtrise intégrée du feu, mises en œuvre et suivies**

Quarante pour cent (40%) des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Deux ateliers ont été organisés pour développer la planification des procédures à suivre pour la mise en œuvre du projet et l'élaboration du plan de travail annuel pour chaque zone pilote ;
- Six ateliers ont été organisés afin de promouvoir l'utilisation adéquate des techniques intégrées de gestion des incendies aux niveaux national, régional et local et trois comités consultatifs techniques ont été créés, un dans chaque zone pilote ;
- Trois états des lieux ont été dressés, un pour chaque station pilote, et sont en cours de parachèvement ;
- Trois brigades de volontaires pour la lutte contre le feu, chacune composée de 24 personnes, ont été créées et formées pour chacune des trois aires pilotes : la Réserve hydrologique du Cerro Guacamaya, la réserve forestière El Montuoso, et le village de Buenos Aires à Nürum. À ce jour, des équipements anti-incendie de base ont été fournis à ces brigades et d'autres seront obtenus dans un proche avenir ;
- Des campagnes d'aménagement de pare-feux ont été menées dans trois régions pilotes, et 2 km de pare-feux ont été construits à chacun des sites pilotes avec l'aide de près de 50 bénévoles locaux sur chaque site, pour un total de 6 km ;
- La planification, l'organisation et la sélection du site pour la mise en œuvre de l'écobuage prescrit afin de réduire les charges de combustible sont actuellement en cours sur les trois sites pilotes ;
- Un projet de protocole et de lignes directrices pour les Brigades de sapeurs-pompiers volontaires est en cours d'élaboration et sera ensuite discuté en atelier avant son parachèvement ;
- Un registre des feux de forêt a été dressé à l'échelle nationale afin de maintenir des statistiques sur les incendies de forêt au Panama et de mieux les contrôler. La dernière saison sèche a vu se déclarer 142 feux de campagne au Panama, qui ont été dûment répertoriés ; cinq (5) d'entre eux survenus dans les zones pilotes ont été maîtrisés. Ces incendies sont également cartographiés. En outre les données sur les incendies ont été téléversées dans le système de base de données statistiques panaméenne sur les forêts.
- Un système d'alerte rapide est en cours d'installation dans les offices régionaux de l'ANAM ; et
- Une analyse en profondeur des campagnes d'écobuage est également en cours, en vue de mettre en place un registre aussi pour ce type de feux.

**Produit 2 : Personnel des collectivités visées se trouvant dans les périmètres pilotes informé et formé à la maîtrise intégrée du feu, avec les agents des institutions concernées sur le terrain**

Trente-cinq pour cent (35 %) des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Des brochures et autres supports de diffusion sont en cours de préparation afin de promouvoir la prévention des incendies de forêt. Certains ont déjà été distribués dans les écoles situées dans les zones pilotes ;
- D'autres institutions concernées par les incendies de forêt ont été contactées au niveau national comme au niveau international en vue de la création d'un réseau dans la région ;

- Trois formations de sapeur-pompier, six formations en prévention des incendies et deux formations aux premiers soins ont été dispensées dans les zones pilotes ;
- Des réunions ont été organisées avec les autorités d'éducation pour mettre en œuvre des séances de formation dans les écoles situées dans des zones pilotes, dont des jeux de rôle, des conférences et des concours sur le thème de la prévention des incendies de forêt. L'une de ces campagnes d'éducation a déjà été effectué dans chacun des 3 sites pilotes ;
- Trois articles relatifs aux objectifs et réalisations intermédiaires ont été publiés localement et cinq programmes de radio sur la prévention des incendies de forêt ont été diffusés dans toutes les zones rurales du Panama ; et
- Des fêtes de l'environnement ont également été organisées par les écoles dans les trois stations pilotes.

Le Comité pourra noter que, bien que la plupart des activités du projet soient remises en route lentement mais sûrement, certaines ont pris du retard, principalement en raison de la période d'incertitude politique que l'ANAM a traversée en 2010 et 2011. À cet égard, l'agence d'exécution a envisagé de solliciter une prolongation de durée jusqu'en décembre 2014, sans financement supplémentaire, cette prolongation devant lui permettre de mener le projet à bien, et à cet effet elle a déposé au Secrétariat une demande officielle et une justification relatives à la prolongation susdite, accompagnées des amendements budgétaires requis et d'un plan d'exploitation annualisé mis à jour, en vue de mener à leur terme les activités projetées. Le Secrétariat a examiné le dossier et a considéré que sa teneur justifiait la demande et sollicite du CRF qu'il lui accorde son aval.

La troisième réunion du Comité directeur du projet est prévue pour novembre 2013.

**(20) PD 450/07 Rev.2 (F,I) Renforcement des capacités à inscrire la foresterie dans le Mécanisme du développement propre dans le cadre de la GDF en mettant l'accent sur les forêts communales et la lutte contre la pauvreté au Ghana (Ghana)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	666 255
Budget OIBT :	US\$	402 516
Gouvernement du Japon :	US\$	402 516
Gouvernement du Ghana (en nature) :	US\$	110 039
Michigan Technological University :	US\$	94 500
SAMARTEX (en nature) :	US\$	59 200

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Approuvé à la : Session XLIV du CIBT, novembre 2008, Yokohama

Date de lancement et durée : Avril 2011 / 36 mois

Le Conseil a approuvé le projet à sa 44e session à Yokohama (Japon) en novembre 2008. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial. Il a reçu son financement intégral dans le cadre du cycle régulier des projets OIBT du printemps 2010. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 21 décembre 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 26 avril 2011.

Le projet vise à développer les capacités à mettre en œuvre une foresterie MDP au Ghana par le biais d'une réhabilitation communautaire des forêts dégradées. Il vise de manière spécifique à améliorer la capacité MDP forestier au Ghana par le biais de forêts communautaires orientées vers la réduction de la pauvreté, en corrélation avec la gestion durable des forêts (GDF), et en impliquant le secteur privé et les populations autochtones.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut se résumer comme suit :

- L'équipe du projet a continué d'interagir avec les communautés locales impliquées dans la mise en œuvre du projet afin d'assurer le renforcement des capacités pour le MDP forestier au Ghana par le biais de la foresterie communautaire ;
- La version préliminaire améliorée du rapport d'enquêtes et d'études socio-économiques dans des collectivités devant être associées à l'exécution du projet a été distribuée par les consultants pour commentaires. Ces enquêtes et études devaient dresser l'état des lieux et permettre l'analyse de la situation et celle des aspects socio-économiques, et produire l'inventaire des ressources naturelles exploitées par les communautés et définir des stratégies participatives ; et
- Les activités de réhabilitation ont commencé dans certaines forêts dégradées, en corrélation avec les exigences MDP, pour des actions pilotes et de démonstration.

La mission de surveillance de ce projet a été perturbée par la santé défaillante de la Déléguée régionale OIBT pour l'Afrique, Mme Célestine NTSAME-OKWO, qui est décédée en mai 2013. Par conséquent, une mission de surveillance de ce projet et la réunion du comité directeur qui doit lui correspondre ont été programmées pour septembre 2013.

**(21) PD 454/07 Rev.3 (F) Gestion communautaire des forêts : alternative pérenne pour la forêt domaniale de Maues, État d'Amazonas (Brésil)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	650 332
Budget OIBT :		US\$	513 527
Gouvernement du Japon :	US\$	463 527	
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	50 000	
IBENS :		US\$	136 805

Agence d'exécution : Institut de recherche-développement amazonien (IPDA) – Nouvelle agence d'exécution devant être approuvée par le Conseil

Approuvé au : XLVIème CIBT, décembre 2010, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Juillet 2012 / 36 mois

Aucun financement ne fut attribué à ce projet pendant une durée de 20 mois suivant son approbation. Cependant, le gouvernement brésilien l'a révisé et resoumis au Conseil en invoquant la clause de caducité prévue par la Décision 2(X) annexe 2. La troisième révision de ce projet a été approuvée par le Conseil à sa 46ème session en décembre 2010 et celui-ci a reçu son financement intégral à cette même session. En février 2011 un projet d'accord réglementant la mise en œuvre du projet a été transmis au Gouvernement brésilien pour examen conjoint avec l'IBENS, cet organisme étant l'agence d'exécution originelle de ce projet. Toutefois, en avril 2011, le Gouvernement brésilien a informé le Secrétariat que l'IBENS avait été transféré dans l'État de Bahia, et que cet organisme ne pouvait donc plus faire office d'agence d'exécution de ce projet qui prévoyait la mise en œuvre de ses activités dans l'État d'Amazonas.

Par conséquent, le Gouvernement brésilien s'est mis en quête d'un autre organisme susceptible de prendre en main l'exécution de ce projet et a prié l'OIBT de d'examiner la candidature de l'Institut amazonien de recherche et développement (IPDA) aux fonctions de nouvelle agence d'exécution. Dans cette optique, le Gouvernement brésilien a resoumis au Secrétariat une demande officielle de changer d'agence d'exécution en fournissant un descriptif et d'autres renseignements précis sur l'IPDA. Ayant examiné le dossier, le Secrétariat a considéré que sa teneur justifiait la demande et le CRF a donné son accord lors de sa 45<sup>ème</sup> Session, entérinant le changement d'agence d'exécution.

En janvier 2012 a été signé l'Accord de projet et les premiers documents ont été préparés pour démarrer le projet. Par manque de connaissance des procédures normalisées de l'OIBT, l'agence d'exécution s'est heurtée à des difficultés dans sa préparation d'un rapport de lancement satisfaisant. Ce travail a été mené à terme le 31 mai 2012, c'est alors qu'a pu être opéré le premier décaissement, marquant officiellement le lancement du projet.



Le projet vise à créer de trois zones trois secteurs confiés à des collectivités dans la forêt domaniale de Maués avec pour finalité la production de bois, à la suite de l'élaboration de plans de gestion constitutive d'une activité du projet. Le bois produit sera destinée à être mis sur le marché des villes de la région où se situe cette forêt domaniale, soit les villes de Maués et Parintins.

Du 24 au 26 juillet 2012, s'est tenue dans la ville de Manaus une réunion extraordinaire à laquelle ont participé le Secrétariat de l'OIBT, l'agence d'exécution et le secrétaire à l'Environnement de l'État d'Amazonas en vue de produire des lignes directrices et des procédures qui seront adoptées pour la mise en œuvre du projet, notamment la question de savoir quels secteurs de la forêt domaniale de Maués devront être compris dans la mise en œuvre du projet. Au cours du second semestre de 2012, des réunions ont été organisées avec les dirigeants communautaires des trois zones prédéfinies comme pouvant être incluses dans le programme. Au début de 2013, le coordonnateur du projet a démissionné et les travaux de sélection d'un nouveau coordonnateur furent aussitôt entamés pour se conclurent en juin dernier.

Le déroulement du projet s'opère lentement et la préparation des documents du projet se heurte à des difficultés. La situation est jugée préoccupante. Les dossiers et les rapports qui ont été expédiés par l'AE présentent ordinairement des lacunes, des informations incomplètes, ne suivent pas l'actuel manuel de l'OIBT et leur livraison est systématiquement en retard.

**(22) PD 456/07 Rev.4 (F) Renforcement des capacités des membres du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) pour la formation en gestion durable des concessions forestières**  
**« Renforcement des capacités à la gestion durable des forêts tropicales ombrophiles et à la conservation de la biodiversité dans les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT » (OIBT)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	4 518 857,00
Budget OIBT :		US\$	4 408 557,00
Gouvernement du Japon :	US\$	3 614 347,00	
Gouvernement de la Suisse :	US\$	270 000,00	
Gouvernement de Belgique :	US\$	97 036.69	
Solde	US\$	427 173.31	
Etablissements de formation membres du RIFFEAC :		US\$	110 300,00

Agence d'exécution : Secrétariat du RIFFEAC

Approuvé au : Printemps 2011

Date de lancement et durée : Avril 2011 / 60 mois

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial.

Ce projet contribue au développement des capacités en ressources humaines nécessaires pour atteindre la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo en conciliant les exigences socio-économiques et le maintien des équilibres écologiques. De manière spécifique, il vise à renforcer la capacité des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale en vue de les rendre aptes à former un personnel qualifié pour la mise en oeuvre de la gestion durable des concessions forestières dans le bassin du Congo, tout en assurant la conservation de la biodiversité dans ce même bassin.

La Belgique a promis US\$ 97 037 en janvier 2008, comme financement partiel d'une enveloppe budgétaire OIBT totale de US\$ 1 080 741 pour ce projet régional. Un consultant régional a été engagé pour transformer ce projet en un projet échelonné en phases (phase I dotée d'un budget OIBT de US\$ 569 689 et phase II dotée de US\$ 511 052) afin de faciliter les possibilités de lui voir accorder un financement

supplémentaire par des bailleurs de fonds de l'OIBT. Aucun financement supplémentaire n'a été alloué par les donateurs à la version du projet découpée en phases successives.

Le projet a été subséquemment révisé dans le cadre de l'initiative de collaboration OIBT-CDB pour la préservation de la biodiversité des forêts tropicales [Décision 6 (XLVI)], en collaboration étroite avec les institutions RIFFEAC et le secrétariat de la CDB. Son budget a été augmenté en passant de US\$ 1 080 741 à US\$ 4 408 557. En application de la décision 4(XLVI) du Conseil, la version révisée a été mise en ligne sur le site Internet de l'OIBT et approuvée dans le cadre de la procédure de non-objection électronique le 6 juillet 2011. Ce projet a été partiellement financé à la quarante-septième session du Conseil au Guatemala en novembre 2011. La convention régissant l'exécution du projet a été signée en mars 2012. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en avril 2012.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les deux plus récents rapports d'activité remis par le projet, l'état de ses travaux peut se résumer comme suit :

- Les campagnes de concertation et de sensibilisation se sont poursuivies sous la conduite de l'agence d'exécution afin d'assurer la participation des sept institutions de formation du RIFFEAC (CRESA-Yaoundé au Cameroun, l'ENEF-Libreville au Gabon, l'ENEF de Mbalmayo au Cameroun, ERAIFT à Kinshasa en République démocratique du Congo, IDR-Brazzaville en République du Congo, la SIPC-Mbaiki en République centrafricaine et l'Université de Dschang au Cameroun) impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- L'Université de Laval et le Centre technique forestier du Canada CERFOR, ont été choisis pour l'élaboration de six modules et programmes de formation de référence et leurs méthodes didactiques, en étroite collaboration avec l'ensemble des sept établissements de formation RIFFEAC associés à la mise en œuvre de ce projet, et
- La version préliminaire des six modules ou programmes de formation de référence et leurs méthodes didactiques a été remise aux experts des établissements de formation du RIFFEAC, en tant que dossier technique devant servir dans la tenue de l'atelier de validation qui doit réunir des experts des établissements de formation membres du RIFFEAC.

La deuxième mission de suivi et la réunion du comité directeur du projet qui doit lui correspondre ont été prévues pour octobre 2013 pour planifier la deuxième partie de la mise en œuvre du projet qui devrait commencer avec la mise à jour des besoins de sept établissements de formation RIFFEAC associés à la mise en œuvre de ce projet.

**(23) PD 470/07 Rev.1 (F) Élaboration et mise en œuvre des Critères et Indicateurs de la gestion durable des plantations forestières et des forêts communautaires (Thaïlande)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	258 674
Budget OIBT :	US\$	209 574
Gouvernement du Japon (FA) :	US\$	209 574
Gouvernement de Thaïlande :	US\$	49 100

Agence d'exécution : Département royal des forêts en collaboration avec le Département des parcs naturels et de la conservation de la faune et de la flore, Thaïlande

Approuvé au : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Août 2013 / 24 mois

Le Conseil a approuvé le projet à sa 43e session en novembre 2007. Le financement a été alloué à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au Département Royal des Forêts pour signature en janvier 2009. À l'issue d'un long retard, l'accord de projet a été officiellement signé le 1er mars 2011. Les démarches administratives

nécessaires à la mise en œuvre du projet ayant été menées à bien, l'agence d'exécution a entamé les activités du projet en août 2013.

Le projet vise à contribuer à une meilleure disponibilité du bois et des produits forestiers non ligneux provenant de sources durables et licites. Plus précisément, le projet vise à établir un système complet de C & I pour la gestion durable des forêts de Thaïlande. Les résultats attendus du projet sont : un corps de C & I national et des normes de performance de la GDF élaborés, testés et adoptés ; un dispositif de traçabilité national mis au point, testé et adopté ; un système d'audit reposant sur les C & I, des normes de performance en matière de traçabilité du bois mises au point, testées et adoptées, et un personnel adéquat formé à l'audit utilisant les C & I et les normes de performance et de traçabilité.

Le projet a œuvré à ses activités en août 2013. Les principales activités à mettre en œuvre la première année sont les suivantes : création d'un comité national des C & I (NCIC), des ateliers de formation à l'élaboration des C & I / SOP pour les parties prenantes ; élaboration de la première version de C & I / SOP pour les forêts communautaires et les forêts artificielles ; mise à l'essai de la première version des C & I / SOP dans les zones pilotes, analyse et examen des résultats des essais pilotes et l'élaboration de la deuxième version de C & I / SOP.

#### **(24) PD 495/08 Rev.3 (F) Système d'information sur la productivité des forêts guatémaltèques**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	608 998
Budget OIBT :	US\$	492 588
Gouvernement du Japon :	US\$	350 000
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	142 588
AIDER :	US\$	116 410

Agence d'exécution : Institut forestier national (INAB)

Approuvé à la : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Avril 2013 / 36 mois

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-cinquième session en novembre 2009 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-septième session en décembre 2011. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée le 2 avril 2012. Le premier virement de fonds a été opéré fin mars 2013 suite à la transmission par l'agence d'exécution d'un rapport de lancement, du premier plan de travail annuel détaillé et d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat.

Depuis de nombreuses années, divers intervenants du secteur forestier ont tenté de produire des informations sur la croissance des forêts, les sites et la productivité dans le pays. Ces efforts ont cependant été limités en raison de contraintes institutionnelles, techniques et financières.

Cette proposition répond à la nécessité de produire des informations sur la forêt naturelle et la productivité des plantations forestières de manière à fournir des données pour soutenir les pratiques les meilleures dans la planification de la gestion forestière durable et sa mise en œuvre, l'augmentation de la productivité des forêts et partant la valorisation des activités forestières, ce qui doit entraîner à son tour un ralentissement du rythme du déboisement et une baisse de vulnérabilité pour l'environnement.

Le projet vise à développer 12 itinéraires techniques pour les espèces forestières majeures à partir de la création de réseaux de placeaux d'échantillonnage permanent à l'échelon national. Il prévoit une large diffusion, une sensibilisation et l'enseignement de formations, ainsi qu'une approche transverse auprès des principaux intervenants, dont les secteurs privé et public et la recherche universitaire.

Depuis son lancement en avril 2013 et selon le premier rapport d'activité remis par l'Agence d'exécution en août 2013, l'avancement de l'exécution du projet peut se résumer comme suit :

**Produit 1 : Instauration d'un système d'information construit sur des placeaux forestiers d'échantillonnage permanent**

- La collecte d'informations à partir des réseaux de placeaux d'échantillonnage permanent a été lancée
- Le suivi annuel des placeaux permanents a été réalisé pour la première année ;
- La systématisation des informations de suivi recueillies sur les placeaux d'échantillonnage permanent est en cours.

**Produit 2 Au moins 12 paquets technologiques développés pour fournir des données stratégiques utiles à la prise de décision dans la planification et la mise en œuvre de la gestion durable des forêts**

- L'attribution aux espèces d'un coefficient de priorité pour le développement de paquets technologiques a commencé.

**Produit 3 : Stratégie de diffusion et de communication sur la productivité des forêts guatémaltèques**

- La stratégie de diffusion et de communication est en cours d'élaboration.

**Produit 4 : Renforcement des capacités à assurer une bonne exploitation d'un système d'information sur la productivité des forêts au Guatemala**

- Le programme des formations destinées aux acteurs du secteur est en cours de synthèse.

Le projet est en bonne voie. La première réunion du Comité directeur du projet est prévue pour octobre 2013.

**(25) PD 501/08 Rev.1 (F) Promouvoir les reboisements familiaux dans la zone tropicale du Sud-ouest de la Chine par le développement et la vulgarisation de techniques conçues pour la sylviculture familiale (Chine)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	592 263
Budget OIBT :	US\$	353 435
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	353 435
Gouvernement de la Chine :	US\$	238 828

Agence d'exécution : Académie des forêts du Yunnan (YAF)

Approuvé à la : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Mars 2010 / 36 mois

Ce projet de 36 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système électronique d'approbation et il a été financé en intégralité lors de la quarante-cinquième session du Conseil à Yokohama en novembre 2009. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 18 janvier 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 10 mars 2010.

Le projet contribue à promouvoir les activités de reboisement des foyers ruraux ainsi que le développement rural dans les zones tropicales montagneuses du sud-ouest de la Chine par le développement et la vulgarisation de techniques de reboisement adaptées aux foyers ruraux ("techniques HORT"). Il vise de manière spécifique à promouvoir les techniques de reboisement adaptées aux foyers ruraux (techniques "HORT") grâce à une coopération étroite entre l'Institut de recherches forestières et les foyers concernés au plan local.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon le rapport d'activités le plus récent remis en mars 2013, et les dernières informations communiquées par l'agence d'exécution, il apparaît que l'exécution technique de la plupart des activités du projet est achevée. Le rapport d'achèvement devait être remis par l'Agence d'exécution, ce qui permettra de rendre compte de ce projet comme achevé au cours de la session suivante du comité.

**(26) PD 507/08 Rev.1 (F) Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la "Démarche Liberia 3C" (Liberia)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	505 320
Budget OIBT :		US\$	396 310
Gouvernement de la Suisse :	US\$	78 000	
Gouvernement du Japon :	US\$	68 310	
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	50 000	
Gouvernement du Liberia :		US\$	109 010

Agence d'exécution : Forestry Development Authority (FDA)

Approuvé à la : Session XLIV du CIBT, novembre 2008, Yokohama

Date de lancement et durée : Juillet 2009 / 30 mois

Ce projet a été approuvé et financé en intégralité au cours de la 44e session du CIBT en novembre 2008, grâce aux généreuses contributions des gouvernements de la Suisse, du Japon et des États-Unis. L'accord de projet a été signé par les parties en avril 2009. La mise en œuvre du projet a débuté en juillet 2009 après la remise des pièces utiles et la nomination d'un coordonnateur de projet.

Le projet vise à contribuer au développement des plantations forestières et à la restauration des forêts comme outil efficace de conservation et de gestion durable des forêts et de la faune du Liberia, de maintenir la qualité de l'environnement et d'améliorer le flux des avantages à tous les segments de la société, en accord avec la politique forestière du Libéria dite « approche 3 C » : basée sur le commerce, axée sur la conservation et la participation communautaire, et qui repose sur les trois piliers de la gestion durable des forêts (GDF) : la pérennité économique, écologique et sociale.

L'objectif spécifique de ce projet s'articule en deux volets : 1) l'élaboration d'une politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la loi-cadre nationale instituant la réforme du secteur forestier ; et 2) le développement des connaissances, des savoir-faire et des moyens d'intervention de la *Forest Development Authority*, et ceux d'autres acteurs, en vue de permettre l'évaluation, le suivi et la planification de plantations forestières et d'activités de restauration des forêts dans le pays.

Depuis la quarante-sixième session du Comité, l'agence d'exécution n'a remis aucun rapport d'activité de ce projet qui permettrait de faire connaître l'état d'avancement de ses travaux. La mise en œuvre de certaines activités du projet a été retardée en raison de mutations de certains membres du personnel qui avait été initialement affectés à la mise en œuvre du projet au sein de la *Forestry Development Authority* (FDA), qui est l'agence d'exécution du projet. La mission de suivi du projet et la réunion du comité technique du projet qui doit lui correspondre ont été prévues pour septembre 2013.

**(27) PD 519/08 Rev.1 (F) Conservation des forêts tropicales en vue de réduire les émissions dues à la déforestation et valorisation des stocks de carbone dans le parc national indonésien de Meru Betiri (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	973 388
Budget OIBT :	US\$	814 590
7&i Holdings Co. Ltd (Japon) :	US\$	814 590
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	158 798
Agence d'exécution :	Agence forestière de recherche-développement (FORDA), Ministère indonésien des Forêts	
Approuvé au :	Printemps 2009	
Date de lancement et durée :	Janvier 2010 / 48 mois	

Le projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2009 et son financement intégral a été opéré par 7 & I Holdings Co. Ltd (Japon). La convention devant régler l'exécution du projet a été signée le 8 octobre 2009. L'agence d'exécution a lancé les activités du projet en janvier 2010.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et à renforcer les stocks de carbone des forêts grâce à une participation accrue des populations à la conservation et à la gestion du Parc national de Meru Betiri en tant que partie intégrante du massif plus vaste dans lequel elles vivent. Plus précisément, le projet entend (i) améliorer les moyens de subsistance des communautés locales vivant à l'intérieur et dans les alentours du parc national de Meru Betiri (MBNP) en contribuant à éviter la déforestation, la dégradation des sols forestiers et la perte de biodiversité et (ii) d'élaborer un système crédible, permettant des mesures, des rapports et des vérifications dans l'observation suivie des réductions d'émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans le MBNP.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon le rapport d'activité remis par l'Agence d'exécution en août 2013, l'avancement de l'exécution du projet peut se résumer comme suit :

**Produit 1.1 Meilleure participation des populations riveraines à la conservation**

- Un atelier de diffusion sur la mise en œuvre de la REDD + dans le MBNP a eu lieu le 4 Avril 2013 à au centre des conventions internationales IPB de Bogor. L'atelier a réuni environ 60 personnes provenant de divers organismes et institutions dont les organismes concernés de l'Administration, le ministère des Forêts, des collectivités territoriales, des bailleurs de fonds, des organisations internationales, des universités, des ONG et le secteur privé.
- L'atelier a diffusé les expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre de la REDD + dans le MBNP dont la participation des collectivités au MRV de l'estimation du carbone. Les participants ont reconnu l'importance de la préparation d'un document de projet de qualité respectant les prescriptions de la norme volontaire sur le carbone (VCS) et visant un modèle de paiement REDD + articulé sur les résultats. Les suggestions émanant de cet atelier ont été les suivantes : le projet doit s'inscrire dans le cadre des stratégies nationales REDD + qui font de la REDD + un moyen de mieux penser la maîtrise de la conservation au-delà du carbone et de permettre un développement plus systématique du rôle stratégique des populations dans la mesure et la surveillance du carbone forestier.

**Produit 1.3 Recul et signalement de l'exploitation forestière illégale et de l'empiètement de l'espace forestier**

- Ont été réalisées plusieurs activités de sensibilisation du public touchant les populations locales. Il s'agit notamment des discussions de groupe ciblées destinées à appuyer la mise en œuvre des activités REDD + dans le MBNP.
- À l'issue d'une étude comparative de la production de mycélium de pleurotes en forme d'huître à Malang (Java orientale) en avril 2013, une formation en culture de pleurotes pour la

communauté locale de la zone tampon du MBNP a été menée dans le but de dégager des revenus d'appoint pour ces populations et d'atténuer ainsi la pression qu'elles exercent sur les écosystèmes et ressources forestières du MBNP. Ces formations, qui visaient à dispenser des rudiments permettant la culture de pleurotes, ont été enseignées par le laboratoire de la Faculté d'Agriculture de l'Université de Jember. Elles ont été suivies par une vingtaine de paysans des villages environnant le parc national MBNP.

### **Produit 2.2 Données complètes d'état des lieux et estimation de la réduction des émissions et de l'enrichissement en carbone du parc national**

- La préparation d'un Document descriptif de projet REDD+ s'est poursuivie avec l'estimation des réductions d'émissions nettes et du renforcement des stocks de carbone dans le MBNP.
- Ce document de projet recouvre l'application de la méthode VM0015 (Méthode devant éviter la déforestation non planifiée), l'analyse de la déforestation et de la dégradation, l'évaluation de son agent, les facteurs causatifs, les causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts, la situation de référence sans projet REDD + et l'élaboration de systèmes MRV. Elle comprend également l'analyse des changements d'utilisation des terres dans le MBNP au sens de la ligne directrice GIEC 2006. L'évaluation des avantages carbone ou la réduction des émissions ont porté essentiellement sur la réduction de la déforestation et l'augmentation des stocks de carbone forestier par l'établissement de plantations dans la zone en réhabilitation du MBNP.

### **Produit 2.3 Système de surveillance de la réduction des émissions et de l'enrichissement des stocks de carbone instauré et validé**

- Dans le but d'instaurer un dispositif institutionnel de suivi des stocks de carbone forestiers qui soutienne la stratégie de sortie après l'achèvement projet, la collecte de données a été poursuivie pour les stocks de carbone forestier et les aspects socio-économiques des populations riveraines concernées.
- Un vérificateur indépendant (JACO Consulting) a été désigné pour effectuer la validation préalable à l'évaluation des méthodologies appliquées et les mesures visant à améliorer les réductions d'émissions durables et le renforcement des stocks de carbone dans le MBNP.

### **(28) PD 528/08 Rev.1 (F) Vers une pérennisation de la production de bois d'acajou indigène au Ghana : Phase II, affiner le parcours sylvicole et les formations pratiques destinées aux forestiers de la filière bois industrielle et aux collectivités paysannes**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	775 114
Budget OIBT :		US\$	465 264
Gouvernement du Japon :	US\$	445 264	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	20 000	
Gouvernement du Ghana :		US\$	147 150
Michigan Technological University :		US\$	101 500
SAMARTEX :		US\$	61 200

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Approuvé : Printemps 2009

Date de lancement et durée : Avril 2010 / 48 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, sachant qu'il n'y a plus de session du Conseil organisée au printemps, et il a été intégralement financé à la quarante-cinquième session du Conseil à Yokohama en novembre 2009. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 5 avril 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 8 avril 2010.

Le projet vise à améliorer la viabilité de l'acajou autochtone au Ghana par le développement d'acajous de qualité supérieure qui sont écologiquement adaptées et tolérants aux insectes et d'élargir la collaboration avec les industriels et arboriculteurs de la collectivité. Il vise en particulier à affiner la « trousse sylviculture » de l'acajou, afin d'améliorer la capacité de produire un acajou autochtone économiquement viable dans les plantations mixtes et de transférer ces techniques à des partenaires clés de la filière bois du Ghana et à des arboriculteurs du terroir par le biais d'un guide pratique portant le titre « comment cultiver les cajous autochtones en plantation ».

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, et grâce à la collaboration du consultant international en foresterie communautaire, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- Ont été entrepris au laboratoire du FORIG, sous la direction du chercheur scientifique qui va en analyser les données et résultats dans le cadre d'une thèse, des essais portant sur les propriétés technologiques, chimiques et mécaniques des échantillons, prélevés sur un certain nombre d'arbres d'acajou classés comme supérieurs de par leur résistance et leur tolérance aux attaques d'insectes, ces sujets ayant été sélectionnés dans d'anciennes plantations d'acajou aménagées dans différentes zones écologiques du Ghana dans les années 1960 et 1970 ;
- Les plants ont été produits à partir de semences de qualité supérieure, provenant d'acajous résistants et tolérants, fournis par des pépinières aménagées par des sylviculteurs sélectionnés dans les communautés de Berekum et Kranka, sous le contrôle technique du FORIG, pour mettre en œuvre la réhabilitation des terres forestières dégradées préparatoire à l'installation de plantations d'acajou ;
- L'agence d'exécution a continué d'interagir avec la Société ABTS dans la mise en œuvre de certaines activités du projet (production de plants, aménagement de plantations d'acajous, etc.) ;
- L'entretien des parcelles de terrain aménagées lors de la mise en œuvre de la Phase I du projet « Acajou » s'est poursuivi, et le suivi de ces parcelles est assuré en collaboration avec les communautés locales ; et
- Le suivi scientifique comportant des relevés spécifiques a été effectué sur les expériences de provenance et génotype mises en place dans trois zones écologiques du Ghana, avec différents modèles d'espacement.

**(29) PD 530/08 Rev.3 (F) Phase II du Projet OIBT PD 30/97 Rev.6 (F) : Gestion de forêts aménagées anciennement dégradées dont la réhabilitation a été obtenue par des collectivités locales au Ghana**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	642 534
Budget OIBT :	US\$	569 665
Gouvernement du Japon :	US\$	569 665
Gouvernement du Ghana (en nature) :	US\$	72 869

Agence d'exécution : *Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)*

Approuvé : Automne 2010

Date de lancement et durée : Mars 2012 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets d'automne 2010 par le système d'approbation par voie électronique, mais a été financé en intégralité lors de la 47<sup>ème</sup> session du CIBT en décembre 2010, grâce à la généreuse contribution du gouvernement japonais. La convention de projet a été signée par les parties en mars 2012. La mise en œuvre du projet a débuté en mars 2012 après le décaissement de la première tranche des fonds OIBT.

L'évaluation à posteriori du projet PD 30/97 Rev.6 (F) «*Réhabilitation des forêts dégradées par une collaboration avec les collectivités riveraines (Ghana)*», approuvé par l'OIBT en novembre 2007,



recommandait la mise en œuvre d'une deuxième phase en vue de consolider les acquis du projet s'agissant des essences indigènes pour la réhabilitation et la restauration des forêts tropicales dégradées et secondaires.

L'objectif de ce projet est de contribuer aux moyens d'existence en milieu rural par l'amélioration des avantages tirés des forêts créées par les communautés locales grâce à la réhabilitation des forêts dégradées. Plus précisément, elle vise à développer des modèles et à identifier des stratégies devant être mise en œuvre dans la gestion des forêts créées par les communautés locales par la réhabilitation des terres dégradées, cela en vue d'améliorer la conservation de la biodiversité, la fourniture de biens et services et également de déterminer les mécanismes de paiement des services qui permettront une amélioration des moyens d'existence des populations riveraines.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- Les campagnes de concertation et de sensibilisation ont été poursuivies par l'agence d'exécution avec pour but d'assurer une plus ample participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du projet grâce à un processus participatif ;
- La collecte et l'analyse des données et informations sur les parcelles forestières sélectionnées sur les terres forestières réhabilitées par les populations locales durant l'exécution de la première phase du projet [PD 030/97 Rev.6 (F)] ; et
- Des études et enquêtes de terrain ont été entamées par les consultants engagés par l'Agence d'exécution s'agissant de l'implication des populations locales dans les travaux de réhabilitation forestière contribuant à une meilleure conservation de la biodiversité, à la production de biens et services et à l'amélioration des moyens vivriers des populations locales grâce à des mécanismes adaptés de paiement des services environnementaux.

Les conclusions et les enseignements de la première phase du projet [PD 030/97 Rev.6 (F)], ainsi que ceux du projet PD 530/08 Rev.3 (F), ont été présentés lors d'une rencontre collatérale JICA-CLD-OIBT à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la désertification (UNCCD) qui s'est tenue à Windhoek (Namibie), le 26 Septembre 2013.

**(30) PD 534/08 Rev.1 (F) Aménagement de petites plantations mixtes privées PLUS programme nutritionnel : le cas de six groupes de femmes rurales dans les régions de Eastern et Ashanti au Ghana : Phase II (Ghana)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	639 349
Budget OIBT :		US\$	424 837
Gouvernement du Japon :	US\$	369 837	
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	55 000	
Pitris Consult / Gouvernement du Ghana :		US\$	214 512
Agence d'exécution :	PITRIS Consult /		
Approuvé :	Printemps 2009		
Date de lancement et durée :	Avril 2011 / 36 mois		

Ce projet a été approuvé au titre du cycle des projets du printemps 2009 par le système d'approbation électronique et a été financé en intégralité au cours de la 46e session du CIBT en décembre 2010, grâce aux généreuses contributions des gouvernements du Japon et des États-Unis. La convention de projet a été signée par les parties en mars 2011. Le projet a entamé ses travaux en avril 2011 à la suite du décaissement de la première tranche de financement OIBT, faisant suite à la remise des documents requis et à celle d'un mémorandum d'entente avec les organismes partenaires, la Commission forestière du Ghana, et l'Institut de recherche forestière du Ghana (FORIG).

Ce projet de phase 2 qui doit durer trois ans (2009-2011) vise à habiliter six groupes de femmes rurales à continuer de créer de la richesse en cultivant de petites plantations mixtes individuelles d'essences à bois d'œuvre indigène *Wawa* (*Triplochiton scleroxylon*) et *Ofram* (*Terminalia superba*), en complantation avec *Moringa oleifera* et *Tectona grandis*. Les femmes bénéficiaires exploiteront les terres dégradées qui leur ont été légalement attribuées par leurs chefs de clan traditionnel.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- Les études de terrain et des enquêtes ont été lancées par des consultants externes engagés par l'agence d'exécution, en soutien aux travaux de l'équipe d'exécution du projet ;
- Poursuite des formations à la transformation et à la valorisation des produits du Moringa dispensées aux groupements de femmes, qui doit contribuer à l'amélioration des apports alimentaires vitaminés de ces femmes et de leurs proches, en particulier leurs enfants, et combattre la pauvreté rurale grâce à la commercialisation lucrative de ces produits. La valorisation des produits du Moringa a été lancée pour faire office de facteur incitatif pour les groupements de femmes associés aux activités du projet portant sur la réhabilitation des terres forestières dégradées dans les régions ghanéennes de l'Est et de l'Ashanti, et ;
- Une prospection des marchés a été réalisée par l'agence d'exécution dans les principales villes de la région Ashanti et la région Est du Ghana (Kumasi, Koforidua, Konongo, Obuasi, etc.) ; et
- Réhabilitation des parcelles forestières, délimitées dans les terres forestières dégradées par l'équipe d'exécution du projet en collaboration avec les communautés locales et les chefs locaux et traditionnels. Ces travaux de réhabilitation de la forêt ont été menés en étroite collaboration avec les groupes de femmes associées à l'exécution de ce projet.

**(31) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs prairies herbeuses en arbres précieux (Papouasie-Nouvelle-Guinée)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	828 576
Budget OIBT :	US\$	644 814
Gouvernement du Japon :	US\$	644 814
Gouvernement de PNG :	US\$	183 762

Agence d'exécution : Administration forestières de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Approuvé au : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Janvier 2012 / 36 mois

Ce projet a été approuvé et financé en novembre 2009 et financé en novembre 2010. La convention devant en régir sa mise en œuvre a été envoyée à l'Autorité forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée en février 2010 et a été signée le 24 mai 2010. Après avoir mené à bien les démarches administratives requises pour la mise en œuvre de ce projet, l'agence d'exécution a entamé les activités du projet en janvier 2012.

L'objectif de ce projet est de créer un cadre de reboisement modèle qui encourage les propriétaires fonciers coutumiers dans les plaines de la province du Centre à pratiquer sur leurs herbages l'arboriculture d'essences précieuses. Grâce au développement d'entreprises de reboisement qui doivent permettre l'instauration d'un ensemble de modèles d'entreprise et de systèmes de production de caractère adapté, l'exécution aboutie de ce projet procurera une extension durable des avantages sociaux, environnementaux et économiques dont seront bénéficiaires les propriétaires fonciers des plaines de la province du Centre. Le teck (*Tectona grandis*) sera l'essence au cœur de ce projet, dont la sylviculture et l'exploitation seront favorisées par une gamme de dispositifs commerciaux et de systèmes de production modèles. Les résultats attendus du projet sont les suivants : un programme de sensibilisation au reboisement pour les propriétaires fonciers et la collectivité dans la province centrale ; une formation commerciale et un train de mesures d'accompagnement pour les entreprises de reboisement à petite échelle ; et un système de distribution de matériel de plantation agri-sylvicole en fonctionnement pour les petites entreprises de reboisement.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon le dernier rapport d'activité remis en août 2013, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

**Produit 1 : Un programme de sensibilisation sur le reboisement engagé et actif pour les propriétaires fonciers et les populations en général**

- Un propriétaire foncier du village de Barakau sur la route de Magi a lui aussi fait connaître son souhait de reboiser ses terres. La superficie proposée est d'environ 70 hectares et porte une forêt d'eucalyptus indigène. La question d'une plus ample connaissance du concept d'agri-sylviculture chez les villageois de Barakau a été abordée et une campagne de sensibilisation doit être effectuée mi-2013.
- Deux réunions de sensibilisation ont eu lieu avec la participation des principaux propriétaires "Papa" (du clan des Vané) et des responsables de LLG pour stimuler et entretenir leur intérêt pour le reboisement sur leurs prairies. Le clan des Vané a prié la NFS de leur écrire en signifiant l'expression d'intérêt de la NFS s'agissant du reboisement de leurs prairies selon un modèle d'entreprise agro-sylvicole.
- Une plantation a été aménagée sur une superficie totale d'environ trois (3) hectares au cours de la première semaine de décembre 2012, ce qui a coïncidé avec le démarrage de la saison des pluies dite « retardée ». Les pieds de teck ont été mis en terre dans un espacement 3m X 4m pour permettre une complantation avec des cultures vivrières intercalées ; sont proposées pour cette station : ananas, maïs, pastèque et autres cultures potagères.
- Les plants de teck avaient été préparés à la pépinière forestière de Kuriva par un groupe de femmes, ils ont été conditionnés dans des sacs de fibre de coco contenant chacun 1300 plants et transportés ainsi à la station de plantation de Gomoré. Trois jeunes gens ont été formés par les responsables de la NFS au piquetage, à l'utilisation d'une boussole, à la lecture du mètre-ruban forestier de 100 mètres, à la trouaison et à la mise en terre des plants de teck.

**Produit 2 : Une formation commerciale et un programme de soutien engagés pour les petites entreprises de reboisement.**

- Un programme de 10 jours sur le thème "lancer son entreprise" a été mené au village de Gomoré du 6 au 17 août 2012. Les thèmes abordés étaient : qu'est-ce qu'une entreprise ? Vos idées en affaires ; étude de marché ; gestion d'entreprise ; les états de trésorerie ; les formes juridiques de l'entreprise ; les responsabilités légales ; la demande de prêt ; le plan d'exploitation. Ce programme a recueilli la participation de 66 villageois de Gomoré, dont 24 femmes (36%).
- Cette formation était animée par le cabinet conseil *Small Business Development Corporation* qui a préparé les plans d'entreprise devant être soumis à au Programme de l'administration du district de Rigo qui évalue ces plans en vue d'accorder ses aides aux microentreprises et petites entreprises. Toutefois, une "Clinique d'affaires" de deux ou trois jours est préconisée pour permettre de diagnostiquer toutes difficultés susceptibles de se présenter ultérieurement et afin d'entretenir l'intérêt des villageois pour ces projets.

**Produit 3 : Une trousse de formation en agroforesterie et programme d'accompagnement en exécution pour les petites entreprises de reboisement**

- Des informations portant sur divers aspects de l'agro-foresterie ont été recueillies. La préparation d'un manuel pratique pour les habitants des zones rurales de la société de PNG est en cours pour faciliter le développement des reboiseurs indépendants.
- Deux réunions du NARI et de la NFS se sont tenues pour cette activité. Le concept d'un centre de ressources a été exploré et la discussion sur le site où installer un tel centre se poursuit.

**Produit 4 : Un système de distribution en fonctionnement pour offrir aux entreprises de reboisement du matériel végétal pour plantation agri-sylvicole**

- Deux visites ont été effectuées dans le verger à graines de clones, au Mont Lawes pour vérifier l'état des arbres sur pied. Les 44 arbres candidats aux plantations forestières de Kuriva ont été visités à deux reprises pour observer leur fructification et l'état de leur floraison. Ces arbres ont maintenant plus de 15 ans et sont prêts pour les prélèvements de semences. Des essais de germination de semences doivent être effectués par le PNGFRI en 2013.

- La Roasi Garoma ILG, propriétaire à Gomoré a délimité des terrains où sera aménagée une pépinière. La production de plants est subordonnée aujourd'hui à une amélioration des sites de production de graines, est se trouve ainsi cantonnée aux stations du Mt Lawes, de Kerevat, Kuriva, Oomsis, and Maré. La production des deux premières stations est en baisse, cependant que celle des deux dernières vient à peine de débiter, et que celle de Kiruva se maintient.

**(32) PD 577/10 Rev.1 (F) Gestion du complexe des forêts protégées du "Triangle d'Émeraude" pour promouvoir la coopération au service d'une conservation transfrontalière de la biodiversité entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos (Phase III)**

Budget et sources de financement :

Enveloppe budgétaire totale :	US\$	\$2 619 441.
Total Budget OIBT :	US\$	2 051 039
Gouvernement du Japon (par l'entremise de la JICA) :	US\$	2 051 039
Gouvernement de Thaïlande :	US\$	339 552
Gouvernement du Cambodge :	US\$	228 850
Agence d'exécution :	Département royal des forêts de Thaïlande et Administration forestière du Cambodge	
Approuvé :	Automne 2010	
Date de lancement et durée :	Août 2012 / 36 mois	

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle d'automne 2010 des projets et il a été financé à la 46ème session du CIBT en novembre 2010 dans le cadre de l'Initiative de collaboration OIBT-CDB pour la biodiversité des forêts tropicales. La convention devant régir la mise en œuvre du projet a été officiellement signée par le Département royal des forêts de Thaïlande (RFD), l'Administration forestière du Cambodge et l'OIBT en mai 2012 à l'issue de la conclusion d'une longue procédure interne du gouvernement de Thaïlande à laquelle est soumise toute signature d'accords de projets internationaux par ce pays. Le projet a entamé officiellement ses activités dès le début du mois d'août 2012. Pour renouveler les engagements et les partenariats en vue de la réussite de ce projet relevant de l'Initiative OIBT / CDB de collaboration pour la biodiversité des forêts tropicales, une cérémonie de lancement du projet a été organisée le 1er octobre 2012 à Phnom Penh (Cambodge) qui fut suivie par la première réunion du comité directeur du projet le 2 octobre 2012. La deuxième réunion du Comité directeur a eu lieu le 1er mai 2013 au *Royal Forest Department* de Thaïlande. Une des recommandations de ces réunions était de faciliter l'engagement effectif de la RDP Lao dans une prospection conjointe de la faune des forêts protégées du Triangle d'émeraude.

L'objectif de développement de ce projet est d'assurer la conservation transfrontalière de la biodiversité de part et d'autre des frontières qui traversent « le Complexe des forêts classées du Triangle d'Émeraude » dont le territoire, commun à la Thaïlande, au Cambodge et à République démocratique populaire Lao, constitue une zone de conservation transfrontalière de la biodiversité (TBCA). Les aires protégées du Triangle d'émeraude comprennent des habitats d'une diversité d'espèces sauvages. Les grandes espèces comme l'éléphant sauvage, le banteng et le tigre sont observées le long des frontières nationales et migrent selon les saisons à travers les frontières des trois pays. Le Triangle d'émeraude contient un massif forestier continu qui compte parmi les plus vastes d'Asie du Sud-est ; il renferme un grand nombre d'espèces menacées à l'échelle mondiale et fournit le dernier refuge à seize espèces "en danger critique" et "en voie de disparition" de la Liste Rouge UICN. De manière spécifique, ce projet vise à renforcer la protection des habitats transfrontaliers des espèces sauvages protégées dans le Triangle d'émeraude.

**Volet cambodgien :**

**Produit 1 : Définition et mise en œuvre de plans d'aménagement intégrant des résultats de recherches, compatibles entre les pays, portant sur un large éventail d'espèces et de processus écologiques**

- Les cadres du projet que sont le chef de projet, le chef des opérations de terrain, le comptable et le responsable de l'administration du projet, et le personnel local et des opérations de terrain ont été recrutés sur désignation des membres du CDP / CTP. Les experts et consultants nationaux ont également été recrutés pour faciliter la conservation de la biodiversité forestière, le développement des moyens de subsistance des communautés et l'élaboration des plans d'occupation des sols. Le choix de PricewaterhouseCoopers SA (Cambodge) comme cabinet d'audit du projet pour la composante du projet Cambodge a été finalisé et cette collaboration a été contractualisée.
- Une étude a été effectuée de l'occupation de sols et des stocks de carbone dans la forêt protégée de Preah Vihear (PVPF) ; l'occupation des sols et les changements du couvert ont été analysés ; Un total de 135 blocs échantillons de la PVPF ont été étudiés afin d'en déterminer l'occupation des sols et les changements de leur couvert ; 150 autres blocs seront étudiés fin septembre 2013.
- La répartition de la faune a été étudiée à l'intérieur et autour de la PVPF, notamment le long de la frontière entre la PDR Lao et la Thaïlande, afin de comprendre la répartition des espèces clé de voûte dans le massif que se partagent les trois pays. La cartographie de cette répartition dans le massif est en cours.
- Une communication sur la conservation de la biodiversité transfrontalière du Triangle d'émeraude a été faite lors de la rencontre collatérale à la 11e CdP de la CDB qui s'est tenue à Hyderabad (Inde) en octobre 2012. Cette rencontre organisée par l'OIBT et la JICA avait pour thème l'ornithologie et portait sur « la démarche collaborative dans la poursuite des objectifs d'Aïchi relatifs aux forêts ».

**Produit 2 : Renforcement de la capacité multi-acteurs à assurer la conservation et le suivi de la biodiversité**

- À compter de janvier 2013, des patrouilles de police ont été effectuées dans la PVPF et ses environs, en coopération avec la police militaire et les officiers militaires provinciaux. Des rapports de patrouille de police de la forêt ont été produits et transmis à la direction de l'administration des forêts et de l'Office de l'Administration forestière provinciale.
- Des réunions ont été organisées avec les parties prenantes concernées sur les fonctions de police. Des rencontres ont eu lieu avec le tribunal provincial, les procureurs et les commandants de la police militaire et de la police des frontières et des bataillons militaires pour envisager les mécanismes de collaboration efficace dans l'application de la législation forestière et l'organisation d'activités de patrouille mensuelles dans la PVPF.
- Des formations ont été dispensées en cartographie SIG, planification de l'occupation des sols et planification de la gestion forestière pour l'administration locale des forêts, les populations riveraines et d'autres intervenants après la préparation des matériaux pratiques destinés aux acteurs locaux. Des informations sur les activités du projet a été présentées dans la revue semestrielle sur la sylviculture et la faune que publie l'Administration forestière.
- Les biens d'équipement fournis au projet comprennent six motocyclettes, deux camionnettes pick-up 4X4, deux ordinateurs de bureau, quatre ordinateurs portables, trois unités GPS, quatre appareils photos, deux imprimantes couleur et trois imprimantes en noir et blanc, deux projecteurs LCD et trois disques durs externes.
- La construction d'un siège du projet au cantonnement de l'administration forestière de Preah Vihear est en cours et sera terminée à la fin d'octobre 2013.

**Produit 3 : Les populations riveraines sont habilitées à mettre en œuvre des activités liant l'amélioration de leurs moyens d'existence à la réduction de leur dépendance aux ressources des aires protégées**

- La collecte d'informations sur les moyens d'existence durables intégrant les forêts et la conservation des ressources de la biodiversité a été réalisée grâce à des réunions dans les villages locaux ciblés en conjonction avec les initiatives d'amélioration des moyens vivriers.
- Suivi des progrès des programmes intégrés de développement des populations villageoises instaurés en Phase II. Les résultats de ce suivi montrent que le cheptel de bovins a doublé en passant de 13 à 26 ; que l'ouverture de petits crédits a augmenté en passant de USD 1 000 00 à USD 1 415 00, et que la quantité de riz dans la banque de riz est passé de 16 50 tonnes à 22 35 tonnes. En outre, le nombre des arbres fruitiers et de volailles a augmenté depuis la fin de la Phase

- II. Prenant appui sur ces résultats, les activités du projet seront renforcées pour plus d'avantages pour les villageois riverains concernées.
- Facilitation du renforcement des forums et réseaux des populations locales pour une meilleure conservation de la biodiversité dans le but d'établir un réseau solide entre les comités villageois locaux, le personnel du cantonnement de l'Administration forestière de Preah Vihear et les ONG.

#### **Volet thaïlandais**

#### **Produit 1 : Définition et mise en œuvre de plans d'aménagement intégrant des résultats de recherches, compatibles entre les pays, portant sur un large éventail d'espèces et de processus écologiques**

- Le personnel du projet a été recruté et a commencé à travailler à partir du 1er septembre 2012. Standard Audit ISAC-International et Consultant Co., Ltd (Thaïlande) s'est vu confier par contrat l'audit financier du volet thaïlandais du projet
- Les données sur la répartition de la faune dans la zone du projet sont recueillies régulièrement par le personnel des conservatoires fauniques du Département des Parcs nationaux.
- Le consultant SIG a été recruté pour améliorer la capacité SIG de l'équipe de projet, parmi laquelle les fonctionnaires cambodgiens et laotiens, à opérer la modélisation de l'occupation des sols et celle de la répartition des espèces.
- Des brochures et dépliants présentant les travaux du projet ont été publiés en thaï et en anglais et distribués aux parties intéressées dans le pays
- « Une vision commune pour la conservation du complexe forestier protégé du Triangle d'Emeraude » été rédigé en anglais lors de la 2<sup>ème</sup> réunion du CDP et diffusé par l'UICN dans sa page d'actualité en ligne ([www.tbpa.net](http://www.tbpa.net) – Tbenews 7)

#### **Produit 2 : Renforcement de la capacité multi-acteurs à assurer la conservation et le suivi de la biodiversité**

- Ont été réalisées la mise à jour et la maintenance du système d'information sur la conservation de la biodiversité à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées du pays. Ces informations et données ont été regroupées au siège du projet.
- Une collaboration est en cours avec des unités de protection des forêts afin de prévenir le braconnage, l'exploitation forestière clandestine, le commerce et la collecte illicites de végétaux sauvages. Des rencontres avec les universités et les ONG à Ubon Ratchathanee ont été organisées pour planifier la coopération. Des réunions ont également été organisées pour des patrouilles et une protection efficaces. Une étude de faisabilité de la création d'une pépinière et d'un laboratoire de culture histologiques dans les villages ciblés a été réalisée.
- Une réunion de l'équipe spéciale conjointe et des réunions des acteurs ont été organisées en vue d'une coopération dans la conservation transfrontalière de la biodiversité et d'analyser les modifications futures à l'occupation des sols devant découler de la Phase II du projet, avec constitution d'un état des lieux.

#### **Produit 3 : Les populations riveraines sont habilitées à mettre en œuvre des activités liant l'amélioration de leurs moyens d'existence à la réduction de leur dépendance aux ressources des aires protégées**

- Des formations ont été dispensées aux villageois riverains en réseautage et une campagne de sensibilisation a été menée pour le développement durable des forums et réseaux villageois locaux en vue de faciliter la conservation de la biodiversité.
- Des programmes de sensibilisation ont été menés en direction des écoles et communautés villageoises riveraines portant sur les avantages qu'apporte la conservation dans le cadre de la TBCA. Ces programmes ont donné lieu à des réunions mensuelles des commissions scolaires dans la zone du projet. Ces discussions ont débouché sur l'organisation de concours de dessins et des expositions dans les écoles sur le thème de la conservation. Cinq concours de dessin de l'école ont été organisés dans la première année et il a été convenu d'organiser ces concours scolaires dans chacune des aires protégées dans la deuxième année.
- Continuation des programmes de développement villageois intégré mis en place par la Phase II et des programmes supplémentaires seront créés pour la flore et la faune sauvages domestiquées et programme pilote visant à améliorer les moyens vivriers des populations des villages concernés, conformément aux critères adoptés conjointement par le projet et le réseau des villages riverains.

**(33) PD 581/10 Rev.2 (F) Mise en place d'un système d'information géographique pour la gestion durable des massifs forestiers au Togo**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	565 523
Budget OIBT :	US\$	345 840
Gouvernement du Japon :	US\$	345 840
Gouvernement du Togo :	US\$	219 683
Agence d'exécution :	Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)	
Approuvé :	Novembre 2011	
Date de lancement et durée :	Avril 2013 / 36 mois	

Ce projet a été approuvé dans le cycle des projets de l'automne 2011 dans le cadre du système d'approbation en ligne mais il a été financé en intégralité lors de la 48<sup>e</sup> session du CIBT en novembre 2012. La convention devant régir l'exécution de ce projet a été signée par les parties en janvier 2013. La mise en œuvre du projet a débuté en avril 2011 après le décaissement de la première tranche de fonds OIBT.

Ce projet vise à contribuer à l'optimisation du potentiel forestier et la gestion durable des espaces forestiers au Togo. Il vise plus particulièrement à améliorer la gestion géo-spatiale des forêts au Togo. Les produits attendus du projet sont : (1) La collecte et le traitement des données du secteur forestier sont basés sur l'utilisation de l'équipement et des méthodes modernes ; (2) Les acteurs formés en SIG forestier utilisent les compétences qu'ils ont acquises, et (3) Un système de gestion centralisée des informations géospatiales des forêts existe.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels communiqués par le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- Études et enquêtes ont été lancées par des consultants externes, afin d'organiser la collecte et l'analyse des données du secteur forestier qui doivent être traitées sur des ordinateurs qui seront installés à Lomé et dans d'autres villes importantes du Togo ;
- L'agence d'exécution a pris attache avec le Ministère camerounais des forêts et de la faune qui exploite un système comparable appelé SIGIF, en vue d'un échange d'expériences et d'enseignement sur la manière de mettre en place et d'exploiter un système d'information géographique (SIG) au service de la gestion durable des forêts du Togo ; et
- Des visites de terrain ont été effectuées par l'équipe d'exécution du projet dans toutes les provinces du Togo, afin d'évaluer les besoins d'installation d'un système d'information géographique (SIF) pour la gestion durable des forêts du Togo.

**(34) PD 584/10 Rev.2 (F) Mise en œuvre du cadre de coopération entre l'ODEF et les parties prenantes pour une effectivité de gestion participative et durable du complexe forestier Eto-Lili (Togo)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	218 298
Budget OIBT :		US\$	162 788
Gouvernement du Japon :	US\$	162 788	
Gouvernement du Togo :		US\$	55 510
Agence d'exécution :	Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)		
Approuvé :	Printemps 2011		
Date de lancement et durée :	Mai 2012 / 15 mois		

Ce projet de 15 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du printemps 2011 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé au cours de la 47e Session du CIBT en novembre 2011, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. La convention régissant l'exécution de ce projet a été signée par les parties en mars 2012. L'exécution du projet a commencé en mai 2012 suite au décaissement de la première tranche de financement OIBT.

Cette proposition de projet s'inscrivait dans le sillage de PD 217/03 Rev.2 (F) : « *Mise en place d'un cadre de coopération entre ODEF et les populations riveraines pour la gestion participative et durable du complexe forestier Eto-Lilicopé* ». Les bases de gestion participative ayant été jetées, il faudra faire progresser le processus par une application effective des accords arrêtés, particulièrement le bornage des limites des forêts et des différentes séries, l'attribution des séries agricoles aux populations tout en assurant l'opérationnalisation du comité de gestion desdites forêts.

L'objectif global du projet est de mettre en œuvre la gestion durable et participative du complexe forestier d'Eto-Lilicopé pour la production de bois. Il vise plus particulièrement à mettre en œuvre le cadre de collaboration établi entre les principaux acteurs en vue de la gestion consensuelle et durable du complexe forestier Eto-Lilicopé.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- Les études et enquêtes ont été menées à leur terme par des consultants externes, et leurs conclusions, les résultats et les enseignements qu'elles ont permis de dégager ont servi à actualiser le cadre de collaboration établie pour la gestion durable du complexe forestier d'Eto-Lilicopé ;
- Quatre-vingt-dix pour cent des limites du complexe forestier Eto-Lilicopé ont été démarqués à l'issue d'un processus participative ayant mis en présence toutes les parties, dont les villageois riverains du complexe, et
- Les cycles de concertation et les campagnes de sensibilisation se sont poursuivis en vue d'obtenir les 10% restant des limites du complexe forestier Eto-Lilicopé, certaines de ces campagnes ayant été nécessaire pour convaincre certains villages réticents, grâce à des démarches participatives.

L'exécution du projet touche à son terme et l'Agence d'exécution est sur le point de préparer le rapport d'achèvement du projet PD 584/10 Rev.2 (F), lorsque seront achevés les travaux de délimitation du complexe forestier Eto-Lilicopé.



**(35) PD 586/10 Rev.1 (F) Stratégies opérationnelles de conservation génétique du Tengkwang (Shorea spp.) pour la pérennisation des moyens d'existence des populations autochtones au Kalimantan (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	\$513 356
Budget OIBT :		US\$	414 104
Gouvernement du Japon :	US\$	344 104	
Gouvernement des Etats-Unis		50 000	
Gouvernement de Corée		20 000	
Gouvernement d'Indonésie		US\$	99 252
Agence d'exécution :	Centre de recherche sur les diptérocarpacées, FORDA, Ministère des forêts		
Approuvé à la :	ITTC Session XLVI, Nov.2010, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	Juillet 2011/ 36 mois		

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-sixième session en novembre 2010 à Yokohama (Japon) et financé dans son intégralité à la même session. La convention régissant l'exécution de ce projet a été signée le 7 mars 2011. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée le 14 juillet 2011.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à l'amélioration de la préservation de la biodiversité des diptérocarpacées, en particulier l'essence tengkwang et celle des moyens de subsistance des populations autochtones. Plus précisément, il entend arrêter le processus d'appauvrissement de la diversité génétique du tengkwang.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- L'étude économique du traitement des semences de Tengkwang a été menée à bien par un consultant externe, et les constatations et la conclusion en ont été diffusées dans le cadre d'ateliers locaux au profit des communautés locales associées à la mise en œuvre de certaines activités du projet ;
- D'autres études sont menées par des consultants externes à l'appui de l'équipe d'exécution du projet dans la préparation de guides et de manuels sur les voies et moyens d'améliorer la conservation de la biodiversité des diptérocarpacées en particulier le Tengkwang ;
- Des cycles de concertation et les campagnes de sensibilisation ont été entamés en vue de créer un modèle de coopérative villageoise à partir des conclusions de l'étude du consultant sur les aspects économiques du traitement des graines de Tengkwang comme moyen d'améliorer les moyens d'existence des populations riveraines associées à l'exécution du projet ; et
- Des parcelles de conservation génétique ex-situ et in-situ de Tengkwang ont été aménagées en étroite collaboration avec la Faculté de foresterie de l'Université de Samarinda, comme une contribution à l'arrêt de l'appauvrissement de la diversité génétique du Tengkwang.

La deuxième réunion du comité directeur du projet est prévue pour décembre 2013.

**(36) PD 590/10 Rev.1 (F) Gestion intégrée du feu dans les collectivités rurales du Guatemala : création de stations pilotes de mise en œuvre de pratiques pérennes de gestion intégrée du feu**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	799 332
Budget OIBT :		US\$	517 563
Gouvernement du Japon :	US\$	497 563	
Gouvernement de Corée :	US\$	20 000	
AVM :		US\$	174 169
INAB :		US\$	107 600
Agence d'exécution :	Asociacion Vivamos Mejor -- AVM		
Agence collaboratrice :	Institut forestier national (INAB)		
Approuvé :	Session CIBT XLIV, novembre 2010, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	Octobre 2011 / 36 mois		

Le Conseil a approuvé le projet à sa quarante-sixième session en décembre 2010 et le financement complet de sa mise en œuvre fut promis à la même session. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée officiellement le 8 avril 2011. Le rapport de lancement du projet et le premier plan annuel des opérations ont été reçus de l'agence d'exécution Vivamos Mejor et approuvés par le secrétariat de l'OIBT. Le Comité directeur du projet s'est réuni le 22 juin 2012 et a évalué le lancement des activités du projet et sa conformité avec les règles de procédure de l'OIBT. Le deuxième décaissement des fonds a été opéré au crédit de l'INAB en septembre 2012 et le troisième en décembre 2012, après qu'avait été vérifié la conformité de l'agence d'exécution aux conditions fixées pour chacun de ces virements. Le deuxième comité directeur du projet, particulièrement productif, a eu lieu à Guatemala City en mai 2013. À cette époque, le comité a constaté que le projet se déroulait dans le respect de son calendrier, en ne souffrant aucun retard à ce jour.

Des incendies de forêts, d'origine naturelle ou criminelle, détruisent de vastes secteurs du territoire guatémaltèque chaque année. L'objectif d'ensemble de ce projet est de contribuer à la gestion durable des forêts tropicales du Guatemala par le développement et l'application de pratiques intégrées de maîtrise des incendies à base communautaire. Plus précisément, il s'agit de mettre en œuvre de manière intégrée et pérennisable des pratiques de maîtrise du feu en milieu forestier dans quatre stations pilotes dans les zones communautaires rurales du Guatemala.

Grâce à la mise en œuvre de cours et d'ateliers en application d'une démarche communautaire participative, ce projet cherchera à définir des stratégies appropriées (humidité tropicale, nuages) pour la protection des forêts tropicales humides de feuillus et de pins contre les incendies catastrophiques causés par les activités agricoles et d'autres activités tel l'écobuage servant à la régénération, la restauration et l'amélioration des forêts de pins tropicaux. Les modalités de planification et de mise en œuvre de la lutte intégrée contre les incendies seront coordonnées avec la participation massive des communautés rurales dans quatre sites pilotes selon les principes de maîtrise intégrée du feu (Myers 2006) intégrant facteurs écologiques, socio-économiques, politiques, et facteurs techniques pour résoudre les problèmes que posent les incendies de forêt et l'écobuage au Guatemala. Les résultats obtenus seront appliqués à des collectivités et à des écosystèmes similaires dans le monde tropical. Le projet sera axé sur la gestion intégrée du feu s'agissant des forêts tropicales de feuillus et de conifères en vue d'assurer leur protection et l'utilisation adaptée du feu dans les modalités de gestion forestière et d'amélioration des forêts. Le projet servira de lien entre les organismes de l'État en charge des questions relatives aux feux de forêt et à la maîtrise des incendies d'une part, et les populations vivant dans et autour des sites pilotes sélectionnés d'autre part.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activités du projet remis en février et juillet 2013, et la deuxième réunion du Comité directeur qui s'est tenue en mai 2013, l'avancement des travaux du projet par grands produits peut se résumer comme suit :

**Produit 1 : Capacité institutionnelle de la maîtrise intégrée des incendies (IFM) à base communautaire renforcée.**

Soixante-quinze pour cent (75%) des activités nécessaires à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Les aspects méthodologiques des formations ont été finalisés et deux formations ont été réalisées, toutes deux au niveau technique, ainsi qu'au niveau de la gestion communautaire intégrée des incendies (IFM). Une formation nationale à la gestion intégrée du feu a été dispensée en juin 2013 avec la participation de 30 techniciens de sept départements du pays. Un personnel spécialisé de l'INAB, CONAP et Vivamos Mejor a également participé au quatrième colloque international sur le thème « économie planification et principes de la gestion du feu : Changement climatique et feux de forêt » qui s'est tenue à Mexico en novembre 2012, et ;
- L'élaboration, la révision et la validation des outils IFM de la planification et de l'évaluation sont ent cours.

**Produit 2 : Plans communautaires de gestion intégrée des feux (IFM) élaborés et appliqués**

Quatre-vingt pour cent (80%) des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Un groupe de coordination interinstitutionnel pour l'exécution du projet a été créé et est aujourd'hui en fonction ;
- Une planification communautaire de l'IFM et les démarches conduisant à son approbation sont menées à bien pour chacune des 4 stations pilote ;
- Les actions définies dans le plan communautaire IFM pour chaque station pilote sont en cours d'exécution ;
- L'échange d'expériences dans la mise en œuvre de pratiques IFM communautaires entre les stations pilotes a été lancé ;
- L'acquisition d'équipements de base adaptés aux pratiques IFM à l'échelon des communes et villages est achevée.

**Produit 3 : impacts socio-économiques des incendies et dynamique forestière documentés et diffusés.**

Cinquante pour cent (50%) des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Un protocole d'évaluation et de référence sur les pratiques communautaires IFM permettant d'étudier l'état actuel des forêts sur chaque station pilote est achevé ;
- La mise en œuvre du protocole de suivi et évaluation est en cours ;
- L'étude sur les coûts et avantages économiques de l'utilisation du feu sur son impact sur la forêt et leur impact sur la forêt est sur le point d'être lancée ;
- Certains documents imprimés et matériaux audio-visuels retraçant les expériences communautaires IFM sont actuellement publiés et diffusés.

En outre, le projet a déjà réalisé plusieurs produits, parmi lesquels des études, des travaux cartographiques, l'édition de documents techniques et de matériaux didactiques :

1. Méthode de mise en œuvre de la formation nationale à la gestion intégrée du feu au niveau des forestiers locaux.
2. Caractérisation générale du couvert forestier et des charges combustibles sur quatre stations pilotes du Guatemala en vue de la préparation du plan de gestion intégrée des incendies -. Rapport sur la station forestière de Pinalón.
3. Caractérisation générale du couvert forestier et des charges combustibles sur quatre stations pilotes du Guatemala en vue de la préparation du plan de gestion intégrée des incendies - Rapport sur la station forestière du parc régional de la Enea.

4. Caractérisation générale du couvert forestier et des charges combustibles sur quatre stations pilotes du Guatemala en vue de la préparation du plan de gestion intégrée des incendies - Rapport sur la station forestière du bassin versant de Noreast Quiscab
5. Caractérisation générale du couvert forestier et des charges combustibles sur quatre stations pilotes du Guatemala en vue de la préparation du plan de gestion intégrée des incendies – Rapport sur la station du bassin versant de San Jeronimo.
6. Quatre plans de gestion intégrée du feu, un pour chaque station pilote.
7. Vingt-sept (27) présentations PowerPoint dans le cadre des matériaux didactiques élaborés en matière de gestion intégrée communautaire du feu (IFM).

Le projet est en bonne voie.

**(37) PD 617/11 Rev.4 (F) Promotion de la conservation de la biodiversité dans le parc national Betung Kerihun (BKNP) en tant qu'écosystème transfrontalier entre l'Indonésie et l'État malaisien du Sarawak (Phase III) (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	\$1 214 479
Budget OIBT :		US\$	941 559
Gouvernement du Japon :	US\$	84 661	
Gouvernement du Japon (MoFA)		350 000	
Gouvernement de la Suisse		503 486	
Gouvernement des États-Unis		3 412	
Gouvernement d'Indonésie		US\$	272 920
Agence d'exécution :	Parc national Betung Kerihun (BKNP), Direction générale de la protection des forêts et de la conservation de la nature (PHKA), Ministère des forêts (MOF)		
Approuvé au :	47ème session du CIBT, novembre 2011, La Antigua (Guatemala)		
Date de lancement et durée :	À déterminer / 48 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets d'automne 2011 et il a été financé à la 47<sup>ème</sup> session du CIBT en novembre 2011 et à la 48<sup>ème</sup> session du CIBT en novembre 2012 dans le cadre de l'Initiative de collaboration OIBT-CDB pour la biodiversité des forêts tropicales. Le projet de convention de projet a été envoyé au Ministère indonésien des forêts. Le projet a été signé en septembre 2013. L'Agence d'exécution s'emploie à parachever la rédaction du rapport de lancement avec un plan d'opérations annuel, ce qui doit la conduire à entamer les activités du projet en octobre 2013.

L'objectif principal de ce projet est de promouvoir la gestion durable de la conservation du Parc national de Betung Kerihun (BKNP), créé en 1992 par décret ministériel et dont la superficie a été portée à 800 000 ha, en tant qu'écosystème transfrontalier entre l'Indonésie et le Sarawak malaisien. Le projet sera axé sur une coopération transfrontière forte avec le Sarawak qui doit conduire à renforcer les écosystèmes partagés et à remplir d'autres objectifs de conservation. Il s'appuiera sur les résultats du projet OIBT PD 26/93 Rev.1 (F) « Développement de la réserve naturelle Betung Kerihun comme parc national, phase I » et PD 44/00 Rev.3 (F) « Mise en œuvre d'un plan de gestion communautaire transfrontalière du Parc National Betung Kerihun, Kalimantan occidental (Indonésie), Phase II ».

la coopération dans le cadre des activités de conservation transfrontalière entrant dans le cadre de ce projet est axée sur le conservatoire naturel de Lanjak Entimau (LEWS) et le parc national Batang Ai (PNBA) dans les stations du Sarawak contiguës au BKNP indonésien de l'autre côté de la frontière. Le projet sera mis en œuvre par la BKNP en collaboration avec de nombreux intervenants, y compris WWF-

Indonésie, en vue d'assurer la conservation de l'intégrité des richesses de la biodiversité de la BKNP. Les activités du projet comprennent l'établissement d'un groupe de travail conjoint pour la mise en œuvre efficace de la TBCA avec la participation de représentants du LEWS et du PNBA. Les résultats attendus du projet sont : (1) le maintien et le renforcement de la coopération entre l'Indonésie et la Malaisie pour la conservation de l'écosystème transfrontalier entre BKNP et PNBA/ LEWS ; (2) le plan de travail et le plan opérationnel sur la conservation de la biodiversité de l'écosystème transfrontalier sont formulés ; et (3) la pérennité des moyens d'existence des populations riveraines au sein et autour du BKNP est accrue.

**(38) PD 622/11 Rev.1 (F) Commercialisation de semences végétales et plants et de produits ligneux de provenance indigène en vue d'accroître le niveau de vie et de renforcer les politiques forestières régionales en Amazonie péruvienne : projet pilote chez les populations rurales de Taulia Molinopampa (Pérou)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	188 743
Budget OIBT :		US\$	149 958
Gouvernement du Japon :	US\$	124 958	
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	25 000	
IIAP/NCI		US\$	38 785

Agence d'exécution : Institut de recherché d'Amazonie péruvienne (IIAP) – Bureau d'Amazonas

Approuvé à la : 47ème session du CIBT, novembre 2011, La Antigua Guatemala (Guatemala)

Date de lancement et durée : Avril 2013 / 24 mois

Le Conseil a approuvé le projet à sa quarante-septième session en novembre 2011 à La Antigua Guatemala et le financement complet de sa mise en œuvre fut promis à la même session. La convention finale devant réglementer l'exécution du projet a été officiellement signée le 22 août 2012. Le premier virement de fonds a été opéré fin octobre 2012 suite à la transmission par l'agence d'exécution d'un rapport de lancement, d'un plan de travail détaillé et d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. La deuxième tranche de financement a été virée en avril 2013, sitôt après que les membres du comité technique du projet eurent vérifié sur le terrain la mise en œuvre adéquate des activités effectuées à cette date, et le Secrétariat a vérifié que les autres conditions au deuxième virement avaient également été respectées.

Des membres de la collectivité rurale Taulia Molinopampa, d'autres de l'Association des producteurs écologiques de Molinopampa (APROCOM), l'Institut de recherche de l'Amazonie péruvienne (IIAP) et Nature and Culture International (NCI) dans la région d'Amazonie péruvienne, par des actions conjointes visant à améliorer la capacité de production, à mettre en place des mécanismes et pratiques innovants, et à créer une entreprise destinée à commercialiser des semences certifiées, des plants et des produits ligneux provenant d'essences indigènes, contribueront à renforcer les politiques forestières régionales axées sur l'exploitation d'essences indigènes, l'expérience communautaire et la recherche scientifique en vue d'engendrer des revenus supplémentaires et d'améliorer ainsi le niveau de vie de la collectivité.

De manière générale, la proposition vise à améliorer les conditions de vie de la collectivité rurale Molinopampa grâce à la production, la diversification et la commercialisation des essences indigènes de bois tropicaux, en recourant à des mécanismes et des pratiques novateurs pour améliorer les compétences et politiques régionales en matière forestière. Plus précisément, le projet vise à créer une entreprise communautaire devant commercialiser des semences, des plants et les sous-produits certifiés d'essences à bois d'œuvre indigènes.

Les principaux produits escomptés, étaient entre autres les suivants : i) Une politique régionale et ses réglementations élaborées, proposées et adoptées par la collectivité territoriale d'Amazonas ; ii) trois pépinières communautaires sont en production et 15 hectares ont été reboisés avec des essences indigènes

dans la zone cible ; iii) trois placeaux permanents ont été installés pour produire des semences et plants certifiés ; iv) création et entrée en exploitation d'une entreprise de commercialisation de semences et 20 bénéficiaires formés à appliquer leurs compétences acquises, et ; v) quatre guides pratiques et 4 études scientifiques publiés sur la production, la phénologie, la germination, la croissance et les utilisations traditionnelles.

Depuis la quarante-sixième session du Comité et d'après les plus récents rapports d'activités du projet remis en février et juillet 2013, et la deuxième réunion du Comité directeur qui s'est tenue en mars 2013, l'avancement des travaux du projet par grands produits peut se résumer comme suit :

**Produit 1 : Une politique régionale et ses réglementations élaborées, proposées et adoptées par la collectivité territoriale d'Amazonas**

- Quatre ateliers ont été organisés pour faire connaître et diffuser les activités du projet et les résultats attendus dans les villages de Molinopampa, Puma Hermana, Ocol et San Jose, l'ensemble de ceux-ci faisant partie de la communauté rurale Taulia-Molinopampa.

**Produit 2 : Trois pépinières communautaires sont en production et 15 hectares ont été reboisés avec des essences indigènes dans la zone cible**

- La construction et l'amélioration de 3 pépinières dans les villages de Puma-Hermana, San José et Ocol sont bien avancées ;
- Des modalités participatives ont été mises en place pour hiérarchiser et sélectionner les essences devant être promues par le projet, celles qui ont été retenues sont Aliso, Cedro de Altura, chilca brava, ishpingo y San Pablo ;
- Des stations où des prélèvements de graines des essences susdites sont envisageables ont été identifiées dans le terroir ;
- Un total de 137 arbres porte-graines des espèces mentionnées ci-dessus ont été identifiés, sélectionnés et marqués sur le terrain, et
- Des recherches ont débuté visant les traitements pré-germination des graines de San Pablo.

**Produit 3 : Trois placeaux permanentes ont été installés pour produire des semences et plants certifiés.**

- Les stations qui doivent accueillir les placeaux permanents sont en cours de prospection.

**Produit 4 : Création et entrée en exploitation d'une entreprise de commercialisation de semences et 20 bénéficiaires formés à appliquer leurs compétences acquises**

- Des ateliers de formation sont en préparation en vue de renforcer les compétences des sylviculteurs locaux en matière d'identification, de sélection et de prélèvement de matériel germinal.

**Produit 5 : Quatre guides pratiques et 4 études scientifiques publiés sur la production, la phénologie, la germination, la croissance et les utilisations traditionnelles**

- Des connaissances générique sont en cours de synthèse sur la production, la phénologie, la germination, la croissance et les exploitations traditionnelles de l'arbre sélectionné ci-dessus, en vue d'en produire des guides pratiques destinés au profane qui pourront servir aux sylviculteurs locaux ; et
- L'élaboration conceptuelle et la préparation de 3 thèmes d'études scientifiques sont en cours.

Il convient de noter que l'Agence d'exécution a fourni au projet les facilités et infrastructures requises dans la ville de Chachapoyas, et que le projet est en bonne voie.

**(39) PD 653/12 Rev.1 (F) Aménagement de plantations forestières en peuplements multispécifiques et monospécifiques dans la Zone de transition de l'assemblée de district de Biakoye au Ghana, en recourant à des stratégies de réduction de la pauvreté (Ghana)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	324 088
Budget OIBT :	US\$	245 272
Gouvernement du Japon :	US\$	245 272
Gouvernement du Togo :	US\$	78 816
Agence d'exécution :	PICODEV GHANA	
Approuvé :	Avril 2012	
Date de lancement et durée :	Mai 2013 / 24 mois	

Ce projet de 24 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du printemps 2012 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé au cours de la 48e Session du CIBT en novembre 2012, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. L'accord de projet a été signé par les parties en janvier 2013. L'exécution du projet a commencé en mai 2013 suite au décaissement de la première tranche de financement OIBT.

Le projet vise à contribuer au développement socio-économique durable et à la protection de l'environnement dans le secteur de Biakoye situé dans la région ghanéenne de la Volta, grâce à la restauration des massifs forestiers par l'implantation d'essences indigènes précieuses et es essences à bois d'œuvre exotiques, avec la participation des populations riveraines. Il vise plus particulièrement à mettre en route une démarche de lutte participative contre la pauvreté (valorisation et commercialisation du manioc par des procédés innovants) à travers un enrichissement durable des forêts et l'aménagement de plantations en utilisant des essences de bois tropicaux en mélange avec des espèces exotiques

Depuis la quarante-sixième session du Comité et d'après les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut se résumer comme suit :

- L'agence d'exécution a engagé des consultants compétents pour accompagner l'équipe en charge de l'exécution du projet et elle a acheté le véhicule, des équipements et matériaux nécessaires à l'exécution du projet ;
- La formation de groupes communautaires cibles concernant la valorisation des produits dérivés du manioc qui pourrait contribuer à l'amélioration de leurs moyens de subsistance, comme démarche de lutte contre la réduction de la pauvreté grâce à la vente bénéficiaire de produits du manioc ;
- Des descentes de terrain ont été effectuées par l'équipe de projet afin de sélectionner les parcelles forestières dégradées devant être réhabilitées par le projet avec la participation des groupements villageois associés au projet.

**(40) PD 673/12 Rev.1 (F) Renforcement de la capacité à faire appliquer les lois forestières et la gouvernance dans les forêts domaniales des provinces cambodgiennes de Kratie et Mondulhiri**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	\$555 527
Budget OIBT :	US\$	464 033
Gouvernement du Japon :	US\$	444 033
Gouvernement de Corée		20 000
Gouvernement du Cambodge	US\$	91 494
Agence d'exécution :	Administration forestière du Cambodge	
Approuvé à la :	XLVIIIe session du CIBT, novembre 2012 Yokohama (Japon)	
Date de lancement et durée :	Mai 2013 / 36 mois	

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets d'automne 2012 et il a été financé à la 48ème session du CIBT en novembre 2012. L'accord régissant l'exécution de ce projet a été signé en janvier

2013. Après l'achèvement de toutes les démarches administratives requises pour la mise en œuvre efficace et réussie du projet, l'agence d'exécution a entamé les activités en mai 2013.

Les activités forestières clandestines qui provoquent le déboisement et la dégradation des forêts sont des obstacles majeurs à la pérennisation de la gestion forestière au Cambodge. Les causes sous-jacentes aux activités illicites sont complexes et reflètent souvent des problèmes fondamentaux dans la législation et les règlements forestiers et des capacités institutionnelles limitées pour lutter contre ces activités illégales. Une plate-forme d'application des lois forestières et de la gouvernance a été créée dans le pays avec l'appui de nombreux partenaires dont l'OIBT. La lutte contre les activités forestières illégales impose la nécessité permanente de programmes de renforcement des capacités dans le pays.

Le projet vise spécifiquement le renforcement des fonctions de police dans les forêts domaniales des provinces de Mondulkiri et Kratie, qui souffrent d'un manque de moyens dans la lutte contre les activités forestières clandestines alors même que ces deux provinces sont parmi les plus riches en ressources forestières. Son objectif de développement consiste à contribuer à la GDF en mettant un terme aux activités forestières clandestines dans le domaine forestier permanent, plus particulièrement en renforçant les moyens de faire respecter les lois forestières dans les provinces de Mondulkiri et Kratie Provinces et d'y améliorer la gouvernance forestière. Les produits attendus de ce projet sont les suivants : i) capacité accrue de l'Administration forestière dans ses interventions de police visant à faire respecter les lois et réglementations forestières dans les forêts domaniales des provinces de Mondulakiri et Kratie ; ii) soutien accru des populations locales aux initiatives de l'Administration forestière visant à faire respecter les lois forestières ; et iii) meilleure collaboration entre l'Administration forestière et les divers acteurs.

Depuis la mise en œuvre des activités du projet en 2013, les efforts du projet ont porté sur l'amélioration des capacités d'intervention de l'Administration forestière à faire respecter les lois forestières dans les forêts domaniales des provinces de Mondulakiri et Kratie. Les activités du projet en cours d'exécution sont : la formation d'un nombre suffisant de techniciens qualifiés dans les deux provinces ; l'achat d'équipements et de matériels en vue d'interventions de police forestière efficaces ; la mise en place et l'exploitation des systèmes d'information sur la délinquance forestière pour les forêts domaniales des deux provinces, la sensibilisation des populations riveraines aux initiatives FLEG, et le réexamen des exigences et procédures en vigueur pour la désignation des forêts communautaires.

## B. PROJETS EN ATTENTE DE LEUR CONVENTION D'EXÉCUTION

- (1) **PD 477/07 Rev.4 (F) Amélioration des fonctions forestières dans la province de Bengkulu par la participation des populations à la reconstitution des forêts dégradées grâce à l'exploitation de produits de base locaux (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	430 424
Budget OIBT :	US\$	338 256
Gouvernement du Japon :	US\$	338 256
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	92 168
Agence d'exécution :	Services forestiers de la province de Bengkulu	
Approuvé au :	Printemps 2009 (mai 2009) Validité prorogée lors de la Session CIBT XLVI, novembre 2010, Yokohama (Japon)	
Date de lancement et durée :	À déterminer / 36 mois	

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 et a été financé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013. Il a été financé lors du 48ème CIBT en novembre 2012. La convention du projet a été adressée au ministère des Forêts d'Indonésie. Depuis l'examen du projet de convention une structure de gestion efficace du projet a récemment été mise sur pied, et l'on s'attend à ce que l'agence d'exécution entame les activités du projet en novembre 2013.



L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion durable des forêts dans le massif forestier provincial de Bengkulu grâce à la réhabilitation et à l'amélioration de la situation économique des populations riveraines par la plantation d'essences à bois d'œuvre d'avenir. Les objectifs spécifiques sont : (1) appliquer des techniques de production d'un matériel végétal de qualité supérieure adapté et offrant des perspectives en plantation et (2) améliorer la participation des parties prenantes et la prospérité des populations grâce à une bonne réhabilitation et à la plantation et de produits locaux offrant des potentialités.

**(2) PD 635/12 Rev.2 (F) Gestion de la zone tampon du parc national de Pulong Tau au Sarawak (Malaisie) avec la participation des populations riveraines**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	\$1 421 925
Budget OIBT :		US\$	517 450
Gouvernement du Japon :	US\$	242 690	
JLIA		50 000	
Gouvernement de la Suisse		224 760	
Gouvernement de Malaisie		US\$	904 475
Agence d'exécution :	<i>Forest Department of Sarawak</i>		
Approuvé à la :	XLVIIIe session du CIBT, Nov.2012, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	À déterminer / 24 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets d'automne 2012 et il a été financé à la 48ème session du CIBT en novembre 2012. La convention de projet a été envoyée au Ministère malaisien des industries primaires et des produits de base en janvier 2013. Le texte en a été revu par la chambre de « l'Attorney General » de Malaisie. L'examen du texte ayant été achevé récemment, l'agence d'exécution devrait entamer les activités du projet en novembre 2013.

La création et l'aménagement des zones tampons dans les parcs nationaux et les conservatoires fauniques présente des carences, sachant que le Décret sur les parcs nationaux et réserves naturelles du Sarawak (1998) et celui relatif à la protection de la faune (*Wildlife Protection Ordinance*, 1998) ne donnent aucune lignes directrices sur ce point. Avec la poursuite du développement économique rapide dans les zones rurales, qui entraîne des perturbations croissantes pour les forêts naturelles, la conservation de la nature sera plus difficile car les forêts dotées d'abondantes ressources qui jouissent d'une protection intégrale peuvent se trouver exposées aux intrusions et empiétements illicites.

Au vu de l'importance de la gestion durable du parc national de Pulong Tau (PTNP), le projet vise à permettre la création d'une zone tampon de 6000 ha et à assurer une base forestière qui puisse répondre aux besoins des populations. Il étudiera les multiples fonctions des zones tampon du point de vue des services environnementaux que sont la protection des bassins versants, la conservation de la biodiversité et la recherche et l'exploitation communale. Des lignes directrices relatives à la gestion de la zone tampon seront élaborées et soumises au gouvernement de l'État pour examen. Les produits et les activités du projet comprendront des états des lieux devant déterminer les ressources de la zone tampon promises à la gestion intégrée, l'évaluation des besoins vivriers locaux et la façon dont la zone tampon sera en mesure de répondre à ces besoins. La participation locale à la gestion comprendra la mise au point de produits forestiers non ligneux, produits d'artisanat et de d'écotourisme, pour lequel des formations seront dispensées. Les objectifs et résultats du projet seront atteints grâce à une gestion intégrée de la zone tampon, des formations et la participation active des parties prenantes primaires et secondaires. Le projet sera soutenu par Département des forêts du Sarawak (FDS) par l'entremise de sa Cellule d'Initiative de services communautaires (CSIU).

**(3) PD 668/12 Rev.1 (F) Gestion intégrée des ressources naturelles et de la biodiversité sur les pentes du volcan Tacaná et son aire d'influence au Mexique et au Guatemala**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	949 491,90
Budget OIBT :		US\$	641 638,80
Gouvernement du Japon :	US\$	441 638,80	
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	200 000,00	
HSI		US\$	67 696,80
Municipalités (somme approximative en nature)		US\$	26 560,00
Organismes forestiers (CONAFOR, CONANP, CONAP et INAB) (en nature)		US\$	213 596,30

Agence d'exécution : HELVETAS Intercooperation

Approuvé à la : Session CIBT XLVIII, novembre 2012 Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : À déterminer / 24 mois

Le Conseil a approuvé le projet à sa quarante-huitième session en novembre 2012 à Yokohama et le financement complet de sa mise en œuvre fut promis à la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée à l'agence d'exécution et aux gouvernements du Panama et du Mexique en juin 2013 pour signatures et doit être conclue prochainement.

Le Guatemala et le Mexique ont en commun la région du volcan Tacaná qui, de part et d'autre de la frontière, se compose du département de San Marcos au Guatemala et de l'Etat du Chiapas au Mexique, cette région, qui fait partie du Couloir Mésoaméricain de Biodiversité, contient des richesses biologiques et recèle un potentiel écotouristique bien que la majeure partie de sa population vive dans la pauvreté en exploitant les ressources naturelles sur un mode non pérennisable. Une initiative a été lancée qui doit permettre le développement durable des zones protégées de la région transfrontalière du volcan Tacaná, en s'appuyant sur des actions coordonnées, une étude de la situation et divers échanges entre les représentants régionaux des institutions mexicaine et guatémaltèques compétentes, la société civile et l'organisme de coopération suisse HELVETAS.

L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration du niveau de vie de 28 000 personnes dans les deux pays, en s'appuyant sur la conservation et l'exploitation durable des ressources naturelles locales. Plus précisément, il s'agit de lancer un processus participatif de gestion, conservation et exploitation des ressources naturelles et de la biodiversité, dans le secteur du volcan Tacaná et sa zone d'influence au Guatemala et au Mexique. Le projet commence par une première phase de deux ans devant poser les fondations d'un travail à mener en commun avec les collectivités riveraines, hommes et femmes, dans des activités pilotes, dont la gestion durable des forêts, la diversification des perspectives économiques, l'amélioration du cadre juridique des aires protégées et celle de la collaboration entre les deux pays.

Les produits escomptés sont les suivants : i) les zones pilotes de restauration ou conservation ont été mis en place de manière participative ; ii) des projets pilotes ont été identifiés et mis en place avec la communauté, afin d'améliorer les moyens de subsistance locaux, dont l'écotourisme, l'agroforesterie et les systèmes sylvi-pastoraux ; iii) le cadre technique et juridique de l'aménagement intégré de la région du volcan Tacaná a été mis à jour, et iv) les populations riveraines, les conseils municipaux et les organismes publics s'échangent les informations, prennent des décisions par consensus et sont activement impliqués dans la coopération binationale Guatemala – Mexique.

**C. PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT****(1) PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne - Phase II (Brésil)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 547 558
Budget OIBT :	US\$	656 630
EMBRAPA:	US\$	576 807
MMA:	US\$	263 271
IFT:	US\$	50 850

Agence d'exécution : Embrapa Amazônia Oriental (EMBRAPA), Belém, Pará

Approuvé au : Printemps 2008

Le Conseil a approuvé le projet au printemps 2008. Son financement n'a pas été alloué à ce moment mais le Conseil a autorisé le Directeur exécutif à en entamer la mise en œuvre dès que les fonds affectés à la contribution totale de l'OIBT seraient mis à disposition dans le Compte spécial dans un délai de 20 mois suivant l'approbation. À l'achèvement de cette période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme « caduc » à défaut d'être révisé et soumis à nouveau au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité pendant laquelle il peut être réexaminé, à la discrétion de l'État membre qui soumet. Le gouvernement du Brésil a présenté de nouveau la proposition d'un budget modifié en quatrième révision (Rev.4) de ce projet en 2011 et a demandé que son financement soit envisagé dans un nouveau délai de 20 mois. Cette proposition de projet a par la suite de nouveau été présentée avec un budget actualisé en cinquième révision (Rev.5) en 2013 et le gouvernement brésilien a demandé que son financement soit de nouveau envisagé dans un délai supplémentaire de 20 mois.

Cette proposition de deuxième phase de projet s'appuiera sur les réalisations du projet achevé PD 57/99 Rev.2 (F) « Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne - Phase I », dont l'exécution avait été confiée à l'EMBRAPA. Dans sa première phase, le projet met au point et valide, en collaboration avec deux entreprises de la filière bois, un ensemble d'outils et de gestion sylvicoles destinés à accompagner les entreprises qui travaillent dans forêts dites *terra firma* d'Amazonie brésilienne dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de leurs exploitations afin de dégager des bénéfices financiers soutenus dans le cadre environnemental et les conditions sociales actuelles et prévisibles.

L'actuelle proposition de projet de deuxième phase a pour objectif d'ensemble d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de gestion des forêts de la part des entreprises forestières de tailles moyennes et grandes en Amazonie brésilienne par le biais du transfert des outils précités aujourd'hui en cours de mise au point. En particulier, le projet permettra de consolider les outils de gestion durable des forêts (GDF) élaborés dans le cadre de la première phase, de renforcer les capacités des centres de formation et des universités de la région amazonienne de transférer les outils GDF aux entreprises forestières et aux organismes publics chargées de l'environnement et de la gestion des forêts, d'évaluer les effets directs et indirects de la cession des outils de gestion durable des forêts aux entreprises de la filière forêt-bois, et de diffuser les réalisations et les produits du projet à un large public composé des acteurs concernées.

Les principaux produits de ce projet comprennent notamment, un ensemble complet d'outils informatiques de la GDF, des lignes directrices devant sous-tendre la GDF; le renforcement de la capacité des collaborateurs du projet pour mettre en œuvre une formation aux outils GDF; les clients du projet formés à l'utilisation des outils de gestion durable des forêts; des stratégies de transfert des outils GDF évaluées et l'évaluation des impacts techniques, sociaux, financiers et environnementaux des changements provoqués par l'adoption de la GDF dans les entreprises de la filière forêt-bois sélectionnées.

**(2) PD 460/07 Rev.2 (F) Réaliser l'aménagement durable des mangroves forestières en Chine par le renforcement des capacités locales et le développement des collectivités -- Phase II (Chine)**

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 245 697

Phase II  
Budget OIBT : US\$ 155 585  
Gouvernement de la Chine : US\$ 90 112

Agence d'exécution : Université forestière de Beijing, en collaboration avec la réserve naturelle mangrove de Zhangjiakou au Fujian

Approuvé à la : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 43e session en novembre 2007. Le projet a été révisé en phases I et II à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. Le financement de la Phase I s'est fait au cycle de projet du printemps 2010 et la phase I sera déclarée terminée à la quarante-septième session du CRF en novembre 2013. La phase II n'a pas encore été financée et est toujours en attente de financement pour mettre en œuvre pleinement toutes les activités du projet.

Les mangroves de la province du Zhejiang en Chine méridionale jouent un rôle important en fournissant des sources de revenus et des systèmes de sécurité écologique pour la protection de l'environnement. Au cours des dernières années, la surexploitation ininterrompue et la transformation des forêts de mangroves existantes dans la province du Zhejiang ont causé un grave impact sur l'environnement. L'objectif de développement de ce projet est de concourir à la gestion durable des mangroves en Chine méridionale par le biais d'un renforcement des capacités locales et du développement dans les collectivités. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : (1) renforcer la capacité des institutions forestières locales à assurer la gestion des mangroves et (2) réduire la dépendance des populations aux ressources de la mangrove grâce à des activités génératrices de revenus durables dans la Réserve Naturelle Mangrove de Fujian Zhangjiakou où de nombreuses communautés locales vivent ensemble avec des mangroves diversifiées et abondantes, et montrant un bon taux d'accroissement par rapport au reste des mangroves de Chine.

**(3) PD 554/09 Rev.3 (F) Dispositif d'aménagement durable pilote pour les forêts secondaires dans le territoire de la commune de Calima Bajo dans la municipalité de Buenaventura (Colombie)**

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 722 481

Budget OIBT : US\$ 529 034

Gouvernement de Colombie -- US\$ 107 266  
Université de Tolima :  
Conseil communautaire du Groupe ethnique noir « Bajo Calima » : US\$ 55 787

Agence d'exécution : Université de Tolima

Approuvé à la : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche. Le gouvernement de

Colombie a de nouveau soumis la proposition comme troisième révision en 2013, et de ce fait la proposition sera ouverte aux financements pendant une nouvelle durée de 20 mois.

Cette proposition trouve son origine dans une recommandation du projet PD 415/06 Rev.2 (M) « Systématisation et modélisation de l'information économique et technique en vue de former des professionnels de la production, la transformation et la commercialisation des produits bois ». Les forêts secondaires dans le collectif territorial afro-colombien de Calima Bajo sont situées dans la région biogéographique du plateau du Pacifique colombien, et constituent l'un des écosystèmes biologiquement les plus diversifiés de la planète. La gestion de ces forêts, qui avaient incombé à une entreprise forestière privée pendant plusieurs décennies, a été cédée à la fin du siècle dernier aux descendants d'une communauté africaine représentés par leurs conseils communautaires. Cependant, cette cession est intervenue sans s'accompagner d'une formation de ces communautés à la gestion durable des forêts ; il s'en est donc suivi des carences d'aménagement de ce massif, entraînant une dégradation considérable des forêts sur le territoire considéré.

Dans l'ensemble, la proposition de projet vise à contribuer à la mise en œuvre de programmes de gestion, de conservation et de restauration des écosystèmes d'importance décisive dans la région du Pacifique colombien, en s'appuyant sur des systèmes d'enrichissement des peuplements et des systèmes agroforestiers instaurés et gérés sur un mode durable. Plus précisément, il s'agit de lancer un processus participatif qui aboutisse à une gestion durable des forêts secondaires et des terres collectives de Calima Bajo en République de Colombie, ce qui suppose la mise en place d'une zone pilote de 100 hectares sous aménagement et la mise en œuvre de plantations d'enrichissement par layons et de dispositifs agroforestiers. Des enseignants, des dirigeants communautaires et des cultivateurs seront formés à l'organisation communautaire, et à l'administration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles. Ce processus sera complété par un programme de recherche-action réalisée par les étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs de l'Université, avec un accent particulier sur les services environnementaux liés aux changements climatiques.

**(4) PD 563/09 Rev.3 (F) Gestion forestière communautaire du bassin versant de Sungai Medihit (Malaisie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	\$1 060 928
Budget OIBT :	US\$	537 704
Gouvernement de Malaisie :	US\$	523 224

Agence d'exécution : Forest Department of Sarawak  
Hirosar Jaya Snd Bhd

Approuvé au : Printemps 2011

Ce projet a été approuvé au printemps 2011 sans que son financement lui ait été octroyé. Une consultation a eu lieu avec APFNet pour le financement de ce projet au titre du protocole d'accord passé entre l'OIBT ET APFNet sur la réhabilitation et la gestion durable des forêts.

Le projet entend promouvoir le développement durable du bassin versant de Sungai Medihit dans la division de Ulu Limbang du Nord du Sarawak, où les communautés autochtones Kelabit et Penan subsistent en pratiquant l'agriculture itinérante en prélevant des ressources sur des forêts de plus en plus perturbées. L'objectif spécifique du projet est de formuler et d'appliquer des démarches d'aménagement des bassins versants et de leurs ressources et d'exploiter ceux-ci sur un mode durable. Le projet produira des informations, offrira des formations professionnelles et mettra en place un forum destiné à créer une synergie qui aidera les communautés locales, la filière bois et le secteur des plantations, et les administrations publiques dans la gestion et l'exploitation durables du bassin versant et de ses ressources. Chaque catégorie d'intervenants mettra au point des méthodes pour gérer ses propres intérêts dans le bassin versant sur un mode durable et en tirer profit. La participation des intervenants sera au cœur du projet et il est prévu qu'au moins 50% des ménages de Long Napir et 50% de ceux de KPG Bhagia se situeront au-dessus du seuil de pauvreté de l'État à l'issue du projet.

**(5) PD 601/11 Rev.3 (F) Renforcement de la conservation des écosystèmes de la mangrove dans la réserve de la biosphère du nord-ouest du Pérou**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	958 219.60
Budget OIBT :	US\$	496 289.60
MDA :	US\$	75 630,00
Collectivités territoriales de Tumbes et Piura :	US\$	386 300,00
Agence d'exécution :	MDA	
Approuvé :	Printemps 2012	

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2012 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche.

Les mangroves constituent l'un des écosystèmes les plus vulnérables au changement climatique, cependant que ces écosystèmes peuvent piéger et stocker les volumes de carbone les plus élevés, et bien que le système national des zones naturelles protégées (SINANPE) a contribué à pérenniser cet écosystème en créant le Sanctuaire national des Mangroves de Tumbes (*Santuario Nacional de los Manglares de Tumbes - SNLMT*), on constate une carence de mécanismes participatifs appliqués à la conservation globale des écosystèmes forestiers de la mangrove dans les régions de Piura et Tumbes. Cela a pour corollaire un faible niveau de vie pour les populations riveraines des écosystèmes de la mangrove et une perte de la biodiversité de ces derniers.

Afin de remédier à cette situation, cette proposition prévoit l'amélioration du niveau de vie de la population dans les secteurs de ces écosystèmes de mangroves situés les régions de Tumbes et Piura. Plus précisément, ce projet doit augmenter le nombre de mécanismes participatifs pour la protection des forêts de mangrove et la conservation dans les régions de Tumbes et Piura à travers : 1) l'utilisation adéquate des pouvoirs juridiques des autorités régionales et locales à assurer la conservation des mangroves ; 2) l'amélioration du degré d'administration et de gestion des forêts en vue de préserver les écosystèmes de la mangrove, et 3) élaboration et application de stratégies de viabilisation financière des mangroves.

Les principaux résultats attendus de ce projet à l'issue de sa réalisation sont les suivants : (i) le renforcement de la capacité de gestion des mangroves en vue de leur conservation chez deux (2) gouvernements régionaux et de deux (2) municipalités ; (ii) la création de trois (3) aires protégées le Corridor biologique de mangrove et de forêts xérophiles, le Pedro de vice-Forêt San Mangrove et la New Forest de Mangrove Vichayal, (iii) l'efficacité de la gestion du Sanctuaire national des Mangroves de Tumbes (SNLMT) aura été améliorée ; (iv) l'exploitation optimale des ressources (ressources forestières et hydro-biologiques) dans les mangroves aura été favorisée par la mise en œuvre des 10 sous-projets d'activités économiques durables, et (v) deux (2) des mécanismes financiers auront été promus afin de contribuer à la pérennité des mangroves.

**(6) PD 602/11 Rev.3 (F) Gouvernance des forêts tropicales dans la région panaméenne de Darien**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	616 603,00
Budget OIBT :	US\$	350 842,00

WWF – Panama :	US\$	101 961,00
ANAM :	US\$	163 800,00

Agence d'exécution : WWF – Bureau de Panama

Approuvé : Printemps 2012

Cette proposition de projet a été approuvée dans le cadre du cycle des projets du printemps 2012 par la voie du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Cette proposition de projet vise à produire une suite aux produits obtenus par le projet PD 405/06 Rev.3 (F) financé par l'OIBT : « Gestion responsable des forêts et commerce avec les communautés autochtones Emberá-Wounaan du district de Cémaco à Darien au Panama », qui caractérise et décrit les facteurs institutionnels, administratifs et socio-économiques favorisant l'exploitation forestière illégale dans la région de Darien et, à partir de ce travail, a produit un document-cadre sur les lignes directrices et les stratégies nécessitant une action institutionnelle immédiate dans la lutte contre la dégradation croissante des forêts, laquelle conduit à l'exploitation forestière illégale liées pratiques et à d'autres activités non-pérennisables.

C'est ainsi que l'objectif principal de cette proposition est de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de prévention et de lutte contre l'exploitation forestière illicite, sachant que le problème de l'exploitation forestière illicite demeure sans solution. Ses effets négatifs non seulement entravent les initiatives de gestion des terres forestières du fait de la concurrence déloyale sur les prix qu'elle entraîne et du non-paiement des droits de coupe, mais surtout, elle provoque une réduction drastique de la couverture forestière et la déperdition continue de biodiversité dans le pays, y compris dans le parc national de Darien et dans d'autres aires protégées.

Produits escomptés du projet au niveau global : (i) création d'un cadre institutionnel et de gouvernance pour la prévention des coupes clandestines et la maîtrise de la situation reposant sur un accord transectoriel et l'encadrement des permis de coupe à la dimension des unités forestières d'aménagement (UFA), attribution des responsabilités technique et juridiques aux forestiers professionnels (système dits « de régence forestières ») et révision des normes des coupes par les collectivités territoriales (Comarcas et ses municipalités) ; ii) intégration d'un mécanisme efficace de suivi et maîtrise des flux de bois, comprenant : a) l'origine et la licéité du bois ; b) des dispositifs de vérification des permis forestiers accordés par révolutions (périodicité des coupes) ; c) vérification des volumes de bois au niveau des centres d'usinage et à celui des points de transit ; d) le développement de logiciels pour la production et le contrôle du transport, et e) la création d'un système de traçabilité sur la filière, (iii) élaboration d'une proposition sur les mécanismes financiers de promotion de la gestion et un commerce forestier responsable dans les forêts naturelles de Panama par : a) l'exploration de divers mécanismes d'incitation, et b) la promotion de politiques d'achats responsables comme incitation pour les acteurs impliqués dans les pratiques de gestion durable des forêts ; (iv) Le développement d'une campagne d'achats responsables destinée à sensibiliser la population sur les dispositions administratives et institutionnelles de la stratégie et à promouvoir le certificat d'origine « *Darién Responsable* » pour les produits bois et dérivés provenant de forêts correctement gérées dans la région de Darien.

**(7) PD 605/11 Rev.3 (F) Recherche et vulgarisation des ceintures forestières coupe-feu en vue d'une maîtrise efficace des incendies de forêt dans les massifs forestiers tropicaux de la province chinoise du Guangdong**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	447 944
Budget OIBT :	US\$	278 020
Gouvernement de la Chine :	US\$	169 924

Agence d'exécution : Institut de recherche sur les techniques d'information relatives aux ressources forestières, Académie chinoise de foresterie (IFRIT, CAF)

Approuvé : Automne 2012

Ce projet a été approuvé à l'automne 2012 sans que son financement lui ait été octroyé.

La création de pare-feu forestiers (ceintures pare-feu) est une méthode permettant de lutter efficacement contre l'extension des incendies de forêt qui s'avère très bénéfique du point de vue écologique. L'importance de cette fonction justifie ce projet qui vise à mettre en place une gestion de meilleure qualité des ceintures pare-feu destinées à stopper les incendies de forêts tropicales dans la province du Guangdong en Chine méridionale. Il permettra une meilleure prise de conscience des organismes chargés de l'aménagement des différents degrés de qualité des ceintures pare-feu grâce à la mise en place de modèles techniques optimisés pour ces ceintures, à l'aménagement d'une station pilote et à l'instauration d'un pôle de vulgarisation technique dans le comté de Yunnan et dans la ville de Gaoyao destiné à rehausser les niveaux de compétences et les techniques chez les collectivités locales et les paysans. On escompte de la mise en œuvre du projet qu'elle contribue à la gestion durable des forêts tropicales en Chine méridionale en améliorant la capacité des communautés locales à prévenir et à maîtriser les incendies de forêt.

**(8) PD 618/11 Rev.3 (F) Création d'un système d'informations spatiales sur les ressources forestières (SPA-FRIS) dans la province indonésienne de West Papua (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	406 989
Budget OIBT :	US\$	364 878
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	42 111

Agence d'exécution : *Forest Planning Agency Region XVII, Manokwari (BPKH XVII Manokwari) , Ministère des Forêts*

Approuvé : Automne 2012

Ce projet a été approuvé au printemps 2012 sans que son financement lui ait été octroyé.

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer à la réalisation de la gestion durable des forêts dans la province indonésienne de Papouasie occidentale où 90% de la superficie du territoire demeurent occupés par des massifs forestiers mais où les données forestières sont fragmentaires, les offices des forêts locaux étant mal documentés en raison d'une méconnaissance géographique d'un territoire au relief accidenté où les infrastructures de transport sont limitées. Le projet vise à instaurer un réseau hébergé sur Internet devant permettre de contrôler et de surveiller l'état des ressources forestières en Papouasie occidentale. Le système permettra aux agences forestières locales de prendre des décisions de planification forestière avisées et fiables en se fondant sur des cartes forestières et des informations sûres grâce à un « Système d'informations spatialisées sur les ressources forestières (SPA-FRIS) ». Les données et informations sur les zones enclavées seront plus facilement mises à jour. Dans le but de mettre au point un système d'informations sur les ressources forestières du territoire dans la province de Papouasie occidentale, les activités du projet consisteront à opérer le recueil de données spatiales et non-spatiales et celui des informations provenant d'offices des forêts locaux et à opérer leur synchronisation avec les données du ministère des Finances. Sera organisée une série de formations en SIG, télédétection et gestion de réseau. Les résultats attendus de ce projet sont la fourniture de données sur les ressources forestières et les informations spatiales et l'amélioration des moyens institutionnels dans la province de Papouasie occidentale, qui contribuera à renforcer les systèmes de surveillance des forêts.

**(9) PD 628/11 Rev.3 (F) Renforcement des pratiques d'aménagement forestier des populations riveraines et autochtones au Guatemala**

Budget et sources de financement :



Budget total :	US\$	703 463
Budget OIBT :	US\$	472 505
Gouvernement du Guatemala :	US\$	230 958
Agence d'exécution :	Institut forestier national (INAB)	
Agence collaboratrice :	Alliance nationale des organismes représentant les forêts communautaires et Réseau national des collectivités et organismes d'obédience autochtone du Guatemala	
Approuvé :	Automne 2012	

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le Guatemala s'est engagé à renforcer sa capacité et ses moyens de promouvoir la gestion communautaire des forêts en renforçant les instruments qui favorisent sa pérennisation et en encourageant la participation communautaire et la coordination interinstitutionnelle. Dans ce contexte, l'objectif de développement de ce projet vise à contribuer à la gestion durable des forêts et à la gouvernance forestière au Guatemala par l'autonomisation et le renforcement des communautés forestières dans les régions les plus pauvres du pays. En outre, ses objectifs spécifiques prévoient un renforcement et une amélioration des pratiques de gestion des forêts et des instruments mis à la disposition des populations locales et des populations autochtones au Guatemala, afin d'améliorer l'exploitation et la conservation de leurs forêts. À cette fin, ce projet offrira un meilleur accès des populations locales et autochtones aux programmes forestiers incitatifs, tout en améliorant leur niveau de technicité et leurs conditions sociales et politiques en vue d'une meilleure gestion des ressources forestières.

Les produits escomptés de l'exécution de ce projet sont les suivants : i) un programme mis en place pour soutenir la communauté locale et l'accès des peuples autochtones aux programmes d'incitations forestières ; ii) Une assistance technique et de formation forestière mise en place et guidant les modalités de gestion des forêts des populations riveraines et autochtones ; iii) la participation accrue des populations riveraines et autochtones aux décisions portant sur l'exploitation et la conservation de leurs forêts, et iv) un programme de promotion et popularisation de la gestion des forêts communautaires.

En outre, les résultats et les impacts à long terme que doit produire ce projet sont les suivants : une extension du couvert forestier d'au moins 10 000 hectares grâce à des activités de reboisement et de régénération naturelle et un renforcement des pratiques de gestion forestière chez 25 collectivités autochtones en s'appuyant sur des normes et règles coutumières ; au moins 5 000 emplois créés dans les collectivités rurales grâce aux activités forestières. À la fin du projet, on devra constater un progrès de l'ordre de 50% dans la prise de conscience et l'accès aux incitations forestières et aux programmes d'assistance technique des peuples autochtones, et à la fin du projet les populations autochtones et riveraines seront associées dans au moins cinq instances de décision locales et quatre instances nationales.

**(10) PD 629/11 Rev.2 (F) Protection, gestion et restauration des terres forestières en vue de collecter les eaux de bassins versants et de réguler leur débit comme mesure d'adaptation au changement climatique (Guatemala)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	888 738
Budget OIBT :	US\$	485 136
INAB :	US\$	255 418

WWF : US\$ 148 184

Agence d'exécution : Institut forestier national (INAB)

Approuvé : Printemps 2012

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2012 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche.

Au cours des dernières années, l'Institut national des forêts (INAB) s'est efforcé de maintenir et de conserver les forêts d'importance stratégique pour le captage des eaux et la régulation des débits et, à cette fin, il a élaboré des programmes et des projets visant à renforcer et à améliorer la gestion des forêts. Toutefois, des mesures immédiates sont nécessaires pour anticiper les conditions actuelles et futures provoquées par le changement climatique affectant l'Amérique centrale et s'y adapter par des mesures particulières destinées à assurer à la population du pays une offre en eau de qualité satisfaisante et de quantité suffisante.

Cette proposition de projet contribuera à répondre aux questions ci-dessus. Il s'agit d'un projet d'échelle nationale, car il portera essentiellement sur l'ajustement des instruments de politique destinés à améliorer l'utilisation de la gestion durable des forêts au Guatemala.

Les résultats attendus de la proposition de projet comprennent : i) la production d'informations et d'outils devant aider l'INAB et les autres parties prenantes à améliorer l'efficacité de la gestion, de la restauration et de la conservation des terres forestières et à des fins de régulation des débits hydriques et de maintien des fonctions des bassins versants ; ii) La mise à disposition d'informations pertinentes et à jour sur les forêts et leur rôle dans les cycles hydriques, à l'appui des décisions sur la gestion des forêts en vue d'améliorer la qualité des eaux et leurs quantités disponibles à la consommation humaines et aux autres usages, notamment agricoles et industriels ; iii) intensifier la participation coordonnée à la bonne gestion des bassins versants forestiers.

Les produits inscrits à ce projet comprennent une information de base à valeur stratégique, devant permettre de donner la priorité aux fonctions de régulation des débits hydriques et de bassin versant des massifs forestiers, à des fins de protection et de restauration ; l'application d'instruments et d'outils servant à l'exploitation, la protection et la restauration des bassins versants, et l'intégration des enseignements dégagés dans l'aménagement des bassins versants forestiers.

**(11) PD 645/12 Rev.3 (F) Favoriser la gestion forestière durable de l'unité forestière d'aménagement de Rinjani Barat (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	677 667
Budget OIBT :	US\$	505 781
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	171 886

Agence d'exécution : Direction du dispositif des unités forestières d'aménagement et de l'exploitation du domaine forestier, Direction générale de la planification forestière du Ministère des forêts en collaboration avec l'Unité forestière d'aménagement de la réserve forestière de Rinjani Barat

Approuvé au : Printemps 2013

Ce projet a été approuvé au printemps 2013 sans que son financement ne lui ait été octroyé.

L'UFA Rinjani Barat en province indonésienne de Nusa Tenggara occidentale, qui couvre plus de 40 000 hectares de forêts, a été déclarée UFA de protection dans cette province par le ministère des Forêts. Cependant, cette UFA a souffert de l'absence de plans de gestion, ainsi que d'une pénurie de ressources humaines qualifiées et d'un défaut de participation des populations riveraines à la gestion des ressources forestières. L'objectif de développement du projet est de contribuer à la durabilité du domaine forestier permanent par la mise en œuvre de la gestion durable de ces forêts au niveau de la station. Plus précisément, le projet vise à renforcer la capacité des acteurs à gérer durablement l'UFA de Rinjani Barat en faisant d'elle une UFA modèle en Indonésie par les pratiques forestières qui y seront mises en œuvre. La responsabilisation des populations riveraines dans est une démarche importante dans cette perspective et sera appliqué à cette fin un large éventail de formations et d'actions de développement des institutions locales. Les résultats attendus à l'achèvement du projet sont les suivants : i) un plan de gestion à long terme formulé comme guide et outil d'encadrement dans l'application des modalités de gestion forestière, ii) un renforcement des capacités du personnel l'UFA Rinjani Barat et iii) renforcement des capacités des populations riveraines. Les résultats du projet devraient être intégrés dans les politiques nationales et locales de gestion durable de des UFA en Indonésie.

**(12) PD 646/12 Rev.3 (F) Mise en conservation de l'essence Cempaka (*Elmerrillia spp*) par l'aménagement de plantations avec la participation des populations riveraines dans le nord de Sulawesi en Indonésie**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	564 037.20
Budget OIBT :	US\$	435 187.20
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	128 850,00

Agence d'exécution : Institut de recherche forestière de Manado (MFRI), Agence de recherche-développement forestier, Ministère indonésien des Forêts

Approuvé au : Printemps 2013

Ce projet a été approuvé au printemps 2013 sans que son financement ne lui ait été octroyé.

Le nord de Sulawesi, en Indonésie, connaît une demande croissante de bois de cempaka (*Elmerrilliaovale* (Miq.) Dandy) ce bois ayant été utilisé comme matière première dans des maisons traditionnelles (logement démolis) il a fait ses preuves contre les catastrophes naturelles. Cependant, l'offre de cempaka s'est réduite de façon spectaculaire et la filière bois du Nord Sulawesi s'est trouvée confrontée à de grandes difficultés d'approvisionnement de ce bois. Compte tenu de l'importance d'assurer un développement durable l'exploitation de ce bois, le projet vise à entretenir les peuplements de cempaka, essence emblématique pour les populations du Nord Sulawesi. Le projet vise notamment à étendre la plantation du cempaka avec la collaboration des populations concernées. Les résultats attendus du projet sont : (i) une augmentation de la capacité des populations à aménager et valoriser les plantations de cempaka, (ii) une augmentation de la capacité des collectivités locales à participer à l'aménagement des plantations de cempaka, et (iii) l'élaboration de principes guides à la conservation du cempaka.

**(13) PD 665/12 Rev.2 (F) Mise en œuvre d'un plan de prévention des incendies et de lutte anti-incendie dans la région de l'Amazonie péruvienne**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 048 863.95
Budget OIBT :	US\$	767 786.35
PRONATURALEZA :	US\$	281 077.60

Agence d'exécution : PRONATURALEZA

Approuvé : Printemps 2013

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2012 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le Pérou compte environ 68 millions d'hectares de forêts naturelles, et possède le deuxième plus grand massif forestier d'Amérique latine, où 94% environ des étendues forestières se situent dans la région amazonienne. Les forêts amazoniennes péruviennes se composent de formations tropicales de haute et basse altitude, l'écosystème de la forêt tropicale d'altitude enregistrant le plus fort taux d'immigration de populations andines à la recherche de travail dans l'agriculture, ce qui pèse lourdement sur les forêts, et représente l'une des causes principales du déboisement par essartage dans ces forêts lorsque celles-ci sont reconverties en terres agricoles. Les forêts amazoniennes du département de Pasco couvrent environ 14 millions d'hectares dont 302 000 hectares sont d'ores et déjà déboisés. Du fait de l'écobuage pratiqué par l'agriculture vivrière et de la reconversion des espaces forestiers en terres agricoles, les feux de forêt ont causé des pertes humaines, économiques et écologiques, année après année et cela a son tour entraîné une perte de la biodiversité, la dégradation des sols, la dégradation de la qualité des eaux et celle des débits, et une aggravation de la pauvreté parmi les populations rurales et autochtones.

C'est dans ce contexte qu'a été ressenti le besoin urgent d'un projet devant porter un coup d'arrêt au déboisement et à la dégradation des écosystèmes forestiers grâce à une réduction significative de l'essartage, laquelle doit permettre d'atténuer le changement climatique et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population de Pasco. L'objectif spécifique du projet est de mettre en œuvre le plan régional de prévention des incendies et de lutte anti-incendie dans le département de Pasco. La zone cible du projet dans le département couvre les cinq districts de la province d'Oxapampa (Département de Pasco) présentant la plus forte occurrence de canicules. Le projet vise à développer un dispositif régional dans lequel se conjugue l'action de différents organismes d'État et du secteur privé ; il mettra en place un observatoire produisant des informations opportunes et fiables, et il permettra de former tous les acteurs concernés, en particulier des éléments autochtones et des villageois. En outre, le projet fournira des unités de lutte anti-incendie de forêt disposant des derniers moyens technologiques. Enfin, le projet mettra en œuvre des initiatives en faveur d'une harmonie entre la société rurale et l'environnement.

Les principaux produits attendus du projet sont les suivants : i) un dispositif provincial de prévention des incendies de forêt et de lutte anti-incendie mis en place en coordination avec les autorités régionales et locales, et avec la participation active des communautés autochtones ; ii) un plan de prévention des incendies de forêt et de lutte anti-incendie en fonctionnement au niveau régional, avec l'implication des différentes autorités régionales et locales et des collectivités autochtones, et iii) un observatoire des incendies dispensant des informations fiables en temps opportun et permettant la prévention et la lutte anti-incendie en milieu forestier.

**(14) PD 682/13 Rev.1 (F) Élaboration de normes de qualité de gouvernance pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) en Papouasie-Nouvelle-Guinée**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	179 744
Budget OIBT :	US\$	149 744
Gouvernement de PNG :	US\$	30 000

Agence d'exécution : *Australian Centre for Sustainable Catchments* (Centre australien de pérennisation des bassins versants, ACSC), Université du Sud Queensland (USQ) en étroite collaboration avec l'autorité forestière de PNG

Approuvé au : Printemps 2013

Ce projet a été approuvé au printemps 2013 sans que son financement lui ait été octroyé.

L'office des forêts de PNG (*Forest Authority, FA*) a engagé une série d'initiatives destinées à favoriser la pleine application du concept de REDD+, comprenant l'examen des plans forestiers provinciaux, l'engagement d'une restructuration interne et le lancement de nouvelles initiatives d'encadrement du processus. Le renforcement de la gouvernance a été reconnu comme enjeu important pour assurer la bonne élaboration et la mise en œuvre effective de la REDD+ avec le soutien des ministères et une large adhésion des parties prenantes à tout processus REDD+ prévoyant une rémunération en fonction des résultats atteints.

Compte tenu de la nécessité de renforcer la gouvernance de la REDD+ en PNG, l'objectif de développement du projet est de contribuer à la bonne gouvernance de la REDD+ dans le pays afin de permettre une atténuation du changement climatique et la réalisation d'objectifs nationaux de développement grâce à la gestion durable et la mise en valeur des ressources forestières. Plus précisément, le projet vise à développer une norme volontaire REDD+ portant sur la qualité de la gouvernance, ce qui peut renforcer celle-ci en encadrant et en évaluant les structures et les processus REDD+ au niveau national et infra-national. La norme REDD+ de qualité de la gouvernance sera élaborée au terme d'un processus multipartite qui implique un sondage en ligne, des entretiens en face-à-face avec les principaux intervenants, un atelier de forum multi-acteurs et des mises à l'essai sur le terrain dans des stations pilote. Le projet permettra également d'analyser les modalités et les résultats de la recherche et de déterminer la possibilité de faire appliquer ces normes régionales et internationales.

#### **D. PROJETS FRAPPÉS DE LA CLAUSE DE CADUCITÉ DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION**

- 1) PD 541/09 Rev.2 (F) Promotion et mise en valeur des forêts par les communautés autochtones au Pérou
- 2) PD 544/09 Rev.2 (F) Augmentation des gains économiques tirés de la gestion forestière dans le domaine forestier permanent péruvien Pérou

#### **● TRAVAUX D'AVANT-PROJETS EN COURS**

Un total de cinq (5) avant-projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis qu'aucun autre n'est en attente de la signature d'un accord pour entamer ses activités. Il y a trois (3) avant-projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral tandis qu'aucun des avant-projets approuvés n'est tombé en déchéance par effet de la clause de caducité depuis la dernière session. Dans le présent rapport, les avant-projets ont été regroupés en quatre catégories :

- A. Les avant-projets en cours d'exécution effective ;
- B. Les avant-projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels la convention devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclue ;
- C. Les avant-projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité ;
- D. Les avant-projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session conformément à la Décision 2 (X), Annexe 2, paragraphe 2. Dans certains cas, ces avant-projets ont été au moins partiellement financés ou ont connu d'autres développements que le Comité pourra souhaiter examiner dans ses délibérations.

#### **A. Avant-projets en cours d'exécution**

##### **9.2 Avant-projets**

#### **(A) Avant-projets en cours d'exécution**

- (1) PPD 94/04 Rev.1 (F) **Évaluation de l'état des ressources forestières en Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire)**

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 64 128

Budget OIBT :			US\$	52 402
Gouvernement du Japon :	US\$	37 402		
Gouvernement des États-Unis :	US\$	15 000		
Gouvernement de Côte d'Ivoire :			US\$	11 726
Agence d'exécution :	Ministère des Eaux et Forêts			
Approuvé à la :	Session CIBT XXXVI, juillet 2004, Interlaken (Suisse)			
Date de lancement et durée :	Novembre 2006 / 6 mois			
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Prorogation jusqu'en février 2008 [CRF(XLI)]			

Cet avant-projet de six mois fut approuvé par le Conseil lors de sa trente-sixième session à Interlaken (Suisse) en juillet 2004 et son financement intégral fut octroyé lors de la même session. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée le 14 janvier 2005. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en novembre 2006. Une prorogation a été accordée à cet avant-projet jusqu'en février 2008 sans financement OIBT supplémentaire, par le Comité du reboisement et de la gestion forestière à sa quarante et unième session, sur la foi d'une demande officielle à cet effet assortie d'une justification et accompagnée d'un plan des travaux et d'un budget détaillés.

Cet avant-projet a pour but de contribuer à l'aménagement durable des forêts de Côte d'Ivoire. Il vise de manière spécifique à mieux connaître l'état actuel des ressources forestières et celui de l'outil de gestion au sortir du conflit, afin de jeter les bases d'une meilleure élaboration des politiques forestières.

La plupart des activités de l'avant-projet sont achevées ; cependant, la présentation des rapports rapport technique final opérant la synthèse des résultats et des conclusions des rapports de consultants, et le rapport d'achèvement) ont été retardés en raison du long processus de validation en Côte d'Ivoire, qui requiert la participation de tous les acteurs concernés. La présentation de ces rapports a été encore retardée par l'agitation socio-politique pré-électorale et post-électorale en Côte d'Ivoire, de 2008 à 2011.

Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de prendre les dispositions nécessaires pour remettre le rapport technique et le rapport d'achèvement, ainsi que le rapport d'audit financier, fin mars 2014 au plus tard.

**(2) PPD 108/04 Rev.1 (F) Gestion, exploitation et conservation durable des écosystèmes de la mangrove par les collectivités locales au Ghana (Ghana)**

Budget et sources de financement :

Budget total :			US\$	94 252
Budget OIBT :			US\$	75 578
Gouvernement du Japon :	US\$	40 000		
Gouvernement des États-Unis :	US\$	35 578		
Gouvernement du Ghana :			US\$	18 674
Agence d'exécution :	<i>Institute of Renewable Natural Resources Management (IRNR), en collaboration avec le Forestry Research Institute of Ghana (FORIG) et la Forestry Commission</i>			
Approuvé au :	Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)			
Date de lancement et durée :	octobre 2006 / 12 mois			

Ce projet a été déclaré achevé lors de la précédente session du CRF et présenté à ce titre dans le document CRF(XLVIII)/2, son dernier audit financier est cependant en instance. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses derniers délais, fin mars 2014 au plus tard.

**(3) PPD 123/06 Rev.1 (F) Lutte contre le dépérissement des essences de plantations (Côte d'Ivoire)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	98 045
Budget OIBT :	US\$	79 920
Gouvernement du Japon :	US\$	79 920
Gouvernement de Côte d'Ivoire :	US\$	18 125

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Approuvé au : Session CIBT XL, juin 2006, Mérida (Mexique)

Date de lancement et durée : Juillet 2007 / 6 mois

Ce projet a été déclaré achevé lors de la précédente session du CRF et présenté à ce titre dans le document CRF(XLVII)/2, son dernier audit financier est cependant en instance. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses derniers délais, fin mars 2014 au plus tard.

**(4) PPD 153/11 Rev.1 (F) Prévention des incendies de forêts par la mise en œuvre d'actions régionales avec la participation des populations riveraines et des autres acteurs concernés en vue d'assurer la protection des forêts et des services écosystémiques**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	123 326
Budget OIBT :	US\$	99 576
Gouvernement du Japon :	US\$	99 576
ASOCARS	US\$	23 750

Agence d'exécution : Association des corporations régionales autonomes et du développement durable – ASOCARS

Agence collaboratrice : Corporations autonomes  
Ministère de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire, division de la gestion des risques, des collectivités territoriales et des municipalités

Approuvé : 47ème session, novembre 2011, La Antigua Guatemala (Guatemala)

Le Conseil a approuvé cet avant-projet à sa quarante-septième session en novembre 2011 à La Antigua Guatemala (Guatemala) et son financement intégral a été mis à disposition à la même session. La convention réglemant l'exécution de cet avant-projet a été signée officiellement le 30 août 2012. L'agence d'exécution a présenté le rapport de lancement du projet, qui a été approuvé le 28 septembre. C'est ainsi que l'avant-projet a bénéficié de son premier versement le 25 octobre 2012 et que son exécution a été entamée à cette date. Le deuxième versement a été effectué en juillet de la même année [sic].

Pendant les 10 mois de mise en œuvre de l'avant-projet les activités programmées a été déployées, produisant des résultats importants pour les décisions que doit prendre le pays en matière d'incendies de forêt, en apportant des informations pertinentes à la formulation du projet qui doit suivre. De la même manière l'avant-projet a été en mesure de réaliser ses objectifs, dans le respect du calendrier et du budget approuvé.

S'agissant des travaux effectués pendant cette période, l'activité 1 « Révision des informations sur les entités nationales » est achevée. L'activité 2, « Ateliers avec la participation des populations riveraines » et 3, « Analyse, traitement et systématisation des informations des ateliers », sont en cours d'achèvement.

La première réunion du Comité directeur de l'avant-projet a eu lieu le 26 juillet à Bogota (Colombie). De la communication du coordonnateur du projet, on retiendra la justesse de la méthode employée dans le projet qui consiste à faire ressortir les différents points de vue des diverses parties prenantes sur la question du feu et de ses usages.

Dans le procès-verbal de la réunion il a été reconnu que l'actuelle agence d'exécution ASOCARS produit un travail exhaustif pour cet avant-projet, mais que s'agissant de l'exécution du projet qui doit en résulter, il convient d'envisager un montage institutionnel avec une institution chef de file qui assure à la politique de lutte contre les incendies de forêt tout l'écho et les répercussions qu'elle mérite dans le pays.

Il a en outre été préconisé d'élaborer une synthèse des résultats qui seront publiés sur les pages web des organismes concernés.

D'après l'exposé fait par l'agence d'exécution Durant la SCM, l'avant-projet sera achevé dans les délais, en octobre 2013, avec la rédaction de la proposition de projet qui doit être soumise à l'OIBT qui constitue le principal produit de cet avant-projet.

**(5) PPD 165/12 Rev.1 (F) Étude pour la restauration et la gestion durable des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	96 980
Budget OIBT :		US\$	79 380
Gouvernement des États-Unis :	US\$	39 380	
Gouvernement de la République de Corée :	US\$	20 000	
Gouvernement du Japon :	US\$	20 000	
Ce.Sa.Re.N - ONG :		US\$	17 600
Agence d'exécution :	Ce.Sa.Re.N - ONG		
Approuvé au :	Octobre 2012		
Date de lancement et durée :	Avril 2013 / 8 mois		

Cet avant-projet de 8 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle des Projets de l'automne 2012, et a été entièrement financé à la quarante-huitième session du CIBT à Yokohama (Japon), en novembre 2012, grâce à la généreuse contribution des gouvernements du Japon, de République de Corée et des États-Unis d'Amérique. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée le 14 mars 2013. La mise en œuvre d'avant-projet a été lancée en avril 2013 après le décaissement de la première tranche de financement de l'OIBT.

Son but est de contribuer à la gestion durable des forêts et à la conservation de la biodiversité au Bénin par le renforcement des capacités des communautés locales à améliorer leurs conditions de vie, par la conservation des forêts sacrées comprise dans les sites Ramsar 1017 et 1018. Il vise plus particulièrement à évaluer le potentiel des forêts sacrées situées dans les sites Ramsar 1017 et 1018, en vue de formuler un projet visant à soutenir leur réadaptation et leur gestion durable. Les sites Ramsar 1017 et 1018 au Bénin sont parsemés de poches de forêts sacrées renfermant une très riche biodiversité, ce qui font d'elles un patrimoine naturel de grande valeur de par leurs multiples fonctions. Ces forêts sacrées constituent une forme endogène de conservation de la biodiversité et jouent un rôle crucial dans la vie des populations locales. Actuellement, les informations et les données de base nécessaires à l'élaboration d'un programme de gestion durable et la conservation de ces sites font défaut. Cet avant-projet contribuera à combler le manque d'informations et les données nécessaires requises pour la préparation d'un projet portant sur la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité de ces forêts sacrées.



Depuis le lancement de l'exécution de l'avant-projet en avril 2013 l'état des travaux de l'avant-projet, tel qu'il ressort du rapport d'activité le plus récent, peut se résumer comme suit :

- Les campagnes de concertation et de sensibilisation ont été lancées par l'Agence d'exécution afin d'assurer la participation des parties prenantes des sites Ramsar 1017 et 1018 qui assurent des fonctions multiples (religieuses, écologiques, socio-économiques, culturelles, etc.), dans une analyse des parties prenantes visant à tenir compte de leurs exigences en corrélation avec le problème majeur identifié que le futur projet pourra contribuer à résoudre ;
- L'agence d'exécution a engagé des consultants nationaux compétents afin de prêter sa collaboration à l'équipe devant mettre en œuvre l'avant-projet, à travers des études et enquêtes (socio-économiques, environnementale, culturelles, cartographiques, etc.) devant être menées dans la zone cible du futur projet ; et
- Le comité chargé de fournir des conseils techniques et un soutien à l'équipe d'avant-projet est entré en fonction et se réunit suivant un rythme mensuel avec les représentants des institutions et organismes suivants : le Ministère béninois de l'environnement, la Direction générale des forêts et des ressources naturelles, l'ONG CESAREN (agence d'exécution de l'avant-projet), les chefs traditionnels locaux, le Centre Régional pour l'Agriculture et le Développement rural, les entités administratives décentralisées, et tout autre organisme ou institution compétent (à inviter, le cas échéant). L'objectif de ce comité est d'assurer l'appropriation des conclusions et des résultats de l'avant-projet, ainsi que d'anticiper comment s'assurer de la propriété des principaux résultats du projet futur (qui doit découler de la mise en œuvre de cet avant-projet).

La mise en œuvre d'avant-projet a été mise sur les rails avec les travaux de terrain entrepris par des consultants, en étroite collaboration avec l'équipe d'exécution de l'avant-projet. Cependant, certaines activités ont pris du retard en raison de pluies fréquentes, mais des efforts seront faits pour faire en sorte que la proposition de projet soit élaborée et soumise au Secrétariat de l'OIBT pour le cycle régulier des projets qui débute en décembre 2013.

#### **B. Avant-projets en attente de leur convention d'exécution**

Aucun.

#### **C. Avant-projets en attente de financement**

##### **(1) PPD 160/12 Rev.1 (F) Étude pour la restauration et gestion durable des mangroves de la zone côtière du Bénin**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	90 500
Budget OIBT :	US\$	72 900
Gouvernement du Bénin :	US\$	17 600

Agence d'exécution : Ce.Sa.Re.N - ONG

Approuvé : Printemps 2012

L'avant-projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2012 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets.

La zone côtière du Bénin est pourvue de mangroves très riches en biodiversité représentant un patrimoine naturel de grande valeur de par leurs multiples fonctions biologiques, écologiques et économiques. Elles jouent un rôle crucial dans la vie des populations riveraines ce qui amène ces dernières à exercer une forte pression sur leurs ressources. Actuellement, ces mangroves sont soumises à une forte dégradation qui menace tout l'écosystème de la zone côtière du Bénin et par conséquent, les moyens de subsistances des populations locales. Mais les informations et données de base manquent pour développer un programme de restauration et de gestion durable des mangroves au Bénin. Cet avant-projet vise à rassembler les informations nécessaires en vue de faire l'état des lieux des mangroves de la zone côtière du Bénin dans la perspective de préparer un document de projet pour leur restauration et leur gestion durable.

**(2) PPD 162/12 Rev.2 (F) Modèle de développement d'une unité forestière d'aménagement (UFA) autonome et pérenne (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	115 291
Budget OIBT :	US\$	70 291
Gouvernement d'Indonésie	US\$	45 000

Agence d'exécution : Bureau régional de formation à la sylviculture, région de Java-Madura, Direction générale à la planification forestière, Ministère des forêts

Approuvé : Printemps 2013

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 et a été financé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013.

Le Gouvernement indonésien a intensifié divers efforts visant à résoudre le problème de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le pays. Il s'agit notamment du développement d'unités d'aménagement forestier (KPH) dans les forêts de production. Le développement des KPH découle de l'engagement du gouvernement qui a été mandaté par la loi indonésienne n ° 41 de 1999 sur les forêts. La KPH de Yogyakarta, qui comprend environ 16 400 ha de forêts, est la première KPH définie par le ministère des Forêts en 2007 et se trouve en passe de constituer un modèle d'unité autonome pour d'autres KPH en Indonésie ; pour autant elle demeure confrontée à de nombreux problèmes critiques en raison de l'absence de gestion rationnelle des forêts et de plans de développement d'entreprise dans la filière. Les raisons sous-jacentes de cet échec se trouvent dans le caractère limité des données et informations sur les ressources forestières de la région et dans la faible capacité des acteurs locaux concernés par la GDF. Afin de répondre à ces problèmes, cet avant-projet vise à : 1) dresser l'état des lieux nécessaire à l'élaboration d'un inventaire des zones forestières, 2) identifier les besoins de renforcement des capacités locales et 3) formuler une proposition de projet à part entière visant l'amélioration des conditions devant permettre l'instauration d'un modèle d'UFA autonome devant soutenir la gestion durable des forêts.

**(3) PPD 163/12 Rev.2 (F) Évaluation des croissances et des taux d'accroissement des principales essences de bois marchand en vue d'amender les programmes d'aménagement forestier dans la péninsule du Yucatan au Mexique**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	156 352,14
Budget OIBT :	US\$	93 618,84
INIFAP :	US\$	62 733,30

Agence d'exécution : Institut national de recherche sur les des forêts, l'agriculture et l'élevage (INIFAP)

Agence collaboratrice : Ecole de la Frontière Sud (ECOSUR) et Ecole supérieure (CP)

Approuvé : Printemps 2013

Cet avant-projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013 par la voie du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche.

Les programmes de gestion forestière dans la péninsule du Yucatan reposent traditionnellement sur les accroissements annuels moyens des diamètres et des hauteurs, et ces estimations n'ont pas été mises à jour selon l'évolution de la structure et de la composition des forêts apparue au fil des ans sous l'effet des coupes qui les parcourent. Cela a abouti à des programmes de gestion qui utilisent le plus souvent des données obsolètes, lesquelles peuvent, dans certains cas, conduire à une surexploitation due à une surestimation des taux d'accroissement et de rendement. C'est dans ce contexte que les producteurs des *ejidos*, les propriétaires de plantations et les aménagistes forestiers ont exprimé leur préoccupation et ont fait connaître leur souhait de mettre à jour les données de croissance et les taux de rendement et les cycles d'exploitation forestière des principales essences forestières commerciales, de façon à leur permettre de développer des estimations plus précises des taux de prélèvement qui permettent de pérenniser la ressource et qui confèrent ainsi une certitude accrue dans la planification forestière de long terme.

Dans cette optique, cette proposition doit contribuer à la gestion durable des forêts de la péninsule du Yucatan et à la planification à long terme des récoltes de bois par le biais d'informations mises à jour et fiables sur les taux d'accroissement et de rendement à l'hectare pour les principales essences de bois marchand présentes dans cette région du Mexique. En outre, il prévoit d'atteindre l'objectif précité par : i) la définition d'une stratégie globale et d'une méthodologie de mise à jour des données d'accroissement et de rendement requises et des formations professionnelles préparant à l'analyse et à l'exploitation de ces données en vue de leur intégration dans les plans de gestion forestière, de manière à améliorer la planification des coupes et à contribuer ainsi à la gestion durable des forêts dans la péninsule du Yucatan ; et ii) par l'élaboration d'une proposition de projet à part entière visant la mise en œuvre de la stratégie susdite, y compris les formations requises qui permettront sa bonne application dans l'estimation des taux de prélèvement des essences de bois marchand et dans la formulation des plans de gestion forestière.

**D. Avant-projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session**

Aucun.

\* \* \*